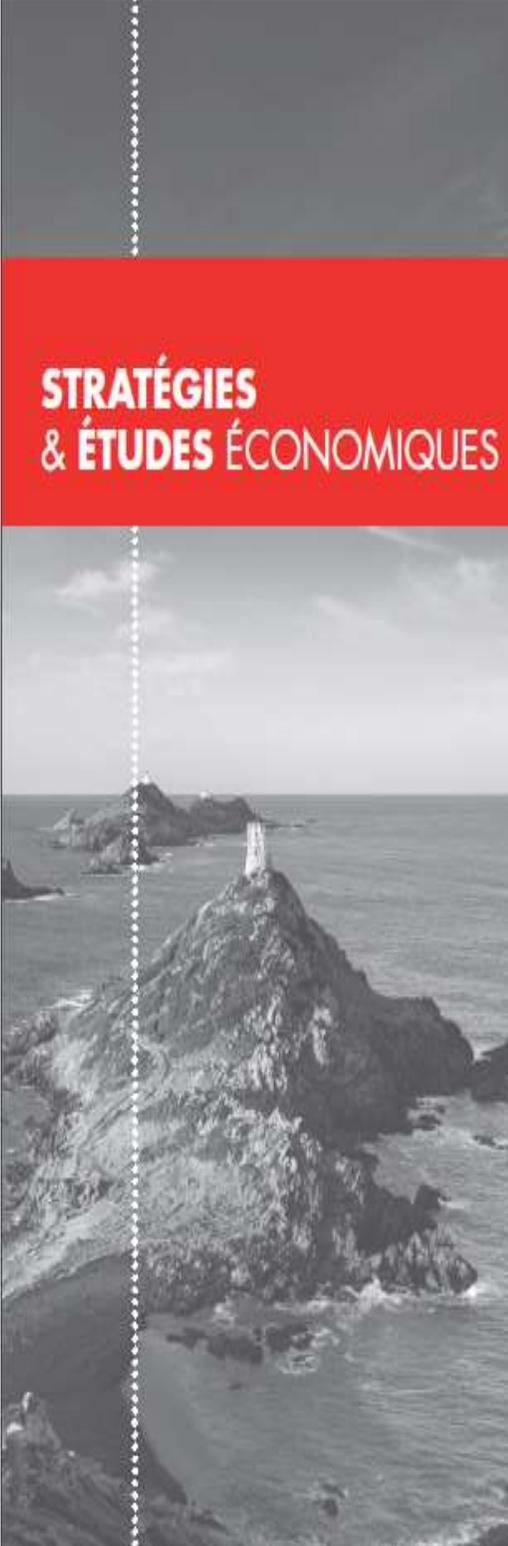


LA LETTRE ÉCO



STRATÉGIES
& ÉTUDES ÉCONOMIQUES

L'édito de la semaine

- L'endettement sans limite, du moindre mal au chant du cygne ?

Le Coin de l'épargne

- Le retour de la dette et la fiscalité
- Le tableau financier de la semaine
- Le Livret A, toujours au sommet de l'affiche
- Statu quo monétaire pour la BCE
- La France, championne incontestée des dépenses publiques

Le Coin de la conjoncture

- Les politiques monétaires expansives, de leurs effets sur l'économie réelle à « l'helicopter money »
- Quand la Chine préfère le crédit à la planche à billets
- L'Europe et les Etats-Unis au milieu du gué
- Avec le confinement, recul du climat des affaires en France

C'est déjà hier

- 60 % des entreprises passent le cap des cinq premières années
- La France décrochée pour l'Internet des objets

Le Coin des tendances

- Les prestations sociales, des amortisseurs efficaces ?
- Les révolutions du commerce en ligne
- La délicate bataille de la transition énergétique

Le Coin des graphiques

- La durée du travail en Europe et la crise sanitaire

Le Coin de l'agenda économique

Le Coin des statistiques



L'ÉDITO DE PHILIPPE CREVEL

L'endettement sans limite, du moindre mal au chant du cygne ?

En 2021, l'Etat français émettra pour plus de 260 milliards d'euros d'emprunts, portant la dette publique à plus de 122 % du PIB. Ce montant record au sein de la zone euro tout comme le débat sur le non-remboursement de la dette covid-19 n'effraient pas, pour le moment, les investisseurs qui acceptent même de prêter à taux négatif. A la différence des Français qui expriment, sondage après sondage, leur défiance à l'encontre des pouvoirs publics, les acteurs des marchés financiers considèrent que la France reste malgré tout un bon placement. Ce constat semble confirmer la thèse des économistes appartenant à l'école de la théorie moderne de la monnaie en vertu de laquelle la dette publique n'est pas en soi un problème car elle n'est en rien comparable à celle des autres agents économiques. Les Etats peuvent utiliser la création monétaire à leur convenance tant que l'inflation est maîtrisée. Les banques centrales sont un des éléments constitutifs de la souveraineté. Elles sont un des outils de la coercition. La monnaie organise aux yeux de ces économistes la subordination des citoyens aux Etats. Elle permet le paiement des impôts qui ont remplacé les jours de travail qu'à l'époque médiévale les manants devaient à leur seigneur en contrepartie de sa protection. Avec la monnaie et le système fiscal, les pouvoirs publics peuvent orienter la vie économique et sociale en favorisant ou en pénalisant tel ou tel comportement ou action. Toujours selon cette théorie, l'emprunt permet de recycler l'argent détenu par les agents privés au profit de l'Etat. Tant qu'il n'y a pas de surchauffe, les gouvernements ne devraient pas se préoccuper des déficits. Le problème, c'est justement de s'arrêter à temps pour éviter un emballement menant tout droit à la banqueroute. La liste est longue des Etats qui, faute d'avoir pu apprécier le danger de la situation, ont dû se résoudre à la faillite. La France avec les assignats, en 1797, a connu une telle situation. En 1944, les Alliés en signant les Accords de Bretton Woods ont souhaité éviter la réédition de pratiques laxistes qui, dans le passé, avaient amené des politiques non-coopératives entre les Etats et notamment le protectionnisme. Le choix de l'endettement sans limite est un privilège dans les mains des pays dotés d'une monnaie internationalement reconnue et d'une économie puissante. La planche à billets au sein des pays émergents ou en développement provoque assez rapidement une dépréciation du taux de change, des problèmes de change pour financer les importations et par une hausse des taux d'intérêt. Le recours à l'endettement est dans les faits un droit de seigneurage. Les Etats-Unis comme la zone euro peuvent compter sur la force du dollar et de l'euro qui représentent 80 % des réserves de change mondial. En l'état actuel, aucune monnaie ne peut les concurrencer. Le RMB pâtit du manque de transparence du système politique chinois et de la faible profondeur du marché financier. Les autres pays n'ont pas la surface économique suffisante pour concurrencer les deux premières devises internationales. Cette suprématie monétaire n'est pas en soi intangible et infaillible. Les pays occidentaux réalisent aujourd'hui un peu moins de la moitié du PIB mondial, contre les trois quarts en 1970. Ils sont de plus en plus dépendants des pays émergents pour leur approvisionnement de produits à haute technologie. La crise sanitaire pourrait se muer en chant du cygne pour les pays avancés en cas de dérapage inflationniste et d'accumulation de déficits commerciaux incommensurables. L'Espagne comme le Portugal, après la découverte des Amériques, ont prouvé que l'afflux d'or pouvait rimer avec le déclin. Le choix de la dette quoi qu'il en coûte peut s'avérer gagnant à condition qu'il soit source de création réelle de richesses.

Philippe Crevel



LE COIN DE L'ÉPARGNE

Le retour de la dette et la fiscalité

Après trois semaines consécutives de hausse, le CAC 40 n'a pas réussi la passe de quatre malgré plusieurs indicateurs conjoncturels positifs. Ces derniers avaient été largement anticipés. Tous les grands indices ont reculé cette semaine de manière modérée.

L'amélioration de l'activité dans le secteur privé en zone euro se confirme malgré la persistance des mesures sanitaires dans de nombreux pays. Selon l'enquête IHS Markit auprès des directeurs d'achats, le secteur des services a ainsi renoué, au sein de la zone euro avec la croissance en mars, une première depuis huit mois, avec un indice PMI à 50,3 points. La composante manufacturière a atteint 63,4 points, un plus haut, depuis la création de la statistique en 1997. Aux Etats-Unis, l'espoir est également de mise. Les indices PMI IHS Markit y ont atteint de nouveaux sommets historiques, tant dans le secteur manufacturier (à 60,6 points), que dans celui des services (à 63,1 points). La levée des restrictions, les mesures de soutien et la large campagne de vaccination portent la demande. Les ventes de logements neufs ont progressé de 20,7 % à 1,02 million d'unités en rythme annualisé en mars, contre 885.000 anticipées par le marché. Si l'horizon économique se dégage, les projets fiscaux de Joe Biden commencent à inquiéter les investisseurs. Jeudi 23 avril, les deux principaux indices de Wall Street ont accusé leur plus forte baisse en près de deux mois en raison du projet d'augmentation du taux d'imposition sur la fortune en vue de financer une partie de son plan social. Il passerait de 20 % à 39,6 % pour les Américains dont les revenus dépassent un million de dollars par an, voire à 43,4 % en ajoutant la taxe sur les profits financiers. Ce projet devrait être officiellement présenté par le Président des Etats-Unis dans le cadre de son premier discours devant le Congrès. La question du financement des dettes commence à resurgir au sein des marchés tout comme les incertitudes électorales qui se font jour en Europe, tout particulièrement en France et en Allemagne.

Après la décision de statu quo de la Banque centrale européenne, les taux d'intérêt sont restés stables. Avec l'allongement de la crise sanitaire et l'augmentation des besoins, ils auraient pu augmenter mais tel ne fut pas le cas. Les investisseurs estiment sans nul doute que les banques centrales resteront encore pour un moment les arbitres du jeu.



Le tableau financier de la semaine

	Résultats 23 avril 2021	Évolution Sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2020
CAC 40	6 257,94	-0,46 %	5 551,41
Dow Jones	34 043,49	-0,46 %	30 409,56
Nasdaq	14 016,81	-0,25 %	12 870,00
Dax Xetra Allemand	15 279,62	--1,17 %	13 718,78
Footsie	6 938,56	-1,15 %	6 460,52
Euro Stoxx 50	4 013,34	-0,49 %	3 552,64
Nikkei 225	29 020,63	-2,23 %	27 444,17
Shanghai Composite	3 474,17	+1,02 %	3 473,07
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	-0,010 %	+0,000 pt	-0,304 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	-0,258 %	+0,003 pt	-0,550 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	+1,563 %	-0,022 pt	0,926 %
Cours de l'euro / dollar (18 heures)	1,2064	+0,72 %	1,2232
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 776,826	-0,06 %	1 898,620
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	65,670	-1,53 %	51,290

Le Livret A, toujours au sommet de l'affiche

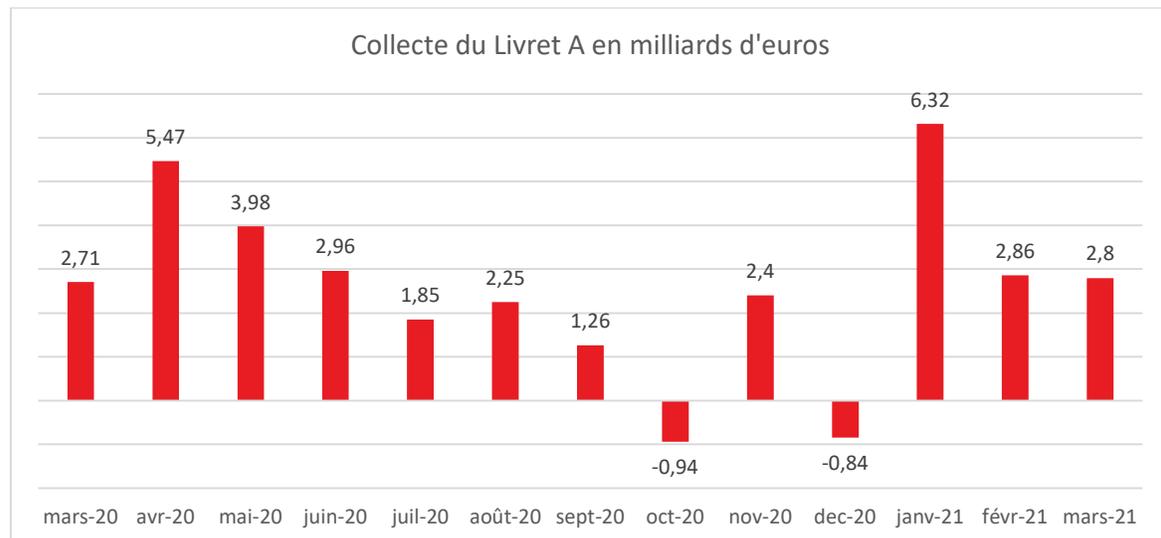
Selon les résultats de la Caisse des Dépôts et Consignation, pour le troisième mois consécutif, le Livret A a enregistré une abondante collecte de 2,80 milliards d'euros en mars, faisant suite aux 2,86 milliards de février et aux 6,32 milliards de janvier. Sur



l'ensemble du premier trimestre, la collecte du Livret A a ainsi atteint près de 12 milliards d'euros, soit quatre milliards de plus que lors de la même période en 2020.

Dans un contexte encore marqué par les restrictions sanitaires, les ménages sont toujours en mode « épargne forcée » ce dont bénéficie le Livret A. En mars, les bars, les restaurants et de nombreux lieux de loisirs étaient fermés, à quoi s'ajoutaient le couvre-feu qui a pesé sur la consommation. Par ailleurs comme le soulignent les enquêtes de l'INSEE, les Français estiment qu'il est opportun d'épargner par précaution compte tenu des incertitudes sanitaires et économiques. Comme lors des mois précédents, les Français ont donné, en mars, la priorité à la sécurité et à la liquidité. Le Livret A continue à jouer son rôle traditionnel de valeur refuge. Du mois de mars 2020 à celui de 2021, en un an, la collecte atteint 30 milliards d'euros, ce qui est néanmoins inférieure à la progression des dépôts à vue (plus de 50 milliards d'euros). L'encours du Livret A n'en finit pas de battre record sur record. En mars, il s'est élevé à 338,5 milliards d'euros. De son côté, le Livret de Développement Durable a également battu un nouveau record avec un encours de 124,4 milliards d'euros en enregistrant une collecte positive de 870 millions d'euros en février.

Avec le troisième confinement, le Livret A et le LDSS devraient enregistrer des collectes importantes en avril. Le déconfinement devrait se traduire, à partir du mois de mai, par une diminution des versements. Comme lors des précédentes crises, l'épargne réglementée ne devrait pas revenir à son niveau d'avant Covid, les ménages ayant tendance à augmenter leur épargne de précaution. La succession des crises, la montée des précarités et le vieillissement sont autant de facteurs qui contribuent à la progression de cette épargne. Une partie sera réorientée vers des placements de plus long terme en parallèle à la normalisation de la situation économique et sanitaire.



Cercle de l'Épargne – données CDC

Statu quo monétaire pour la BCE

La Banque centrale européenne a décidé le jeudi 20 avril dernier de ne pas modifier ses taux directeurs. Le taux de la facilité de dépôt reste fixé à -0,5 %, le taux de refinancement à zéro et le taux de la facilité de prêt marginal à 0,25 %. En termes d'assouplissement quantitatif, elle poursuit ses achats de titres sur le marché dans le cadre du programme



d'achats d'urgence lié à la pandémie (PEPP), mais sans en modifier l'enveloppe qui est de 1850 milliards d'euros depuis le mois de décembre.

Au sein du Conseil des gouverneurs, des oppositions seraient apparues sur la nécessité de poursuivre le programme de rachats d'obligations compte tenu des signes de reprise qui se font jour. Des doutes apparaissent par ailleurs sur le montant effectif des achats de la BCE. Les acquisitions « nettes » de la BCE, c'est-à-dire le montant des nouveaux titres achetés diminué du remboursement des titres arrivés à échéances et les intérêts perçus, restent à des niveaux encore proches de février malgré la promesse d'accélération annoncée au mois de mars. Le volume serait de 15 milliards d'euros par semaine et serait inférieur à la moyenne de l'an dernier. Les achats « bruts » en revanche sont en hausse, ayant atteint 28,4 milliards d'euros la semaine dernière, un plus haut hebdomadaire depuis juin 2020. Le manque de lisibilité provoque une certaine nervosité chez les investisseurs qui tendent naturellement à observer les achats nets.

La France, championne incontestée des dépenses publiques

La Commission européenne a publié le 22 avril 2021 la première estimation pour 2020 des résultats des comptes publics des Etats membres. Avec l'épidémie de covid-19, le ratio du déficit public a évidemment augmenté, de manière très importante dans la zone euro (0,6 % en 2019 à 7,2 % du PIB en 2020), ainsi que dans l'Union Européenne (0,5 % en 2019 à 6,9 % du PIB en 2020). Le ratio de la dette publique a également progressé augmenté dans la zone euro, passant de 83,9 à la fin de l'année 2019 à 98,0 % du PIB à la fin de l'année 2020. Pour l'Union européenne, les taux respectifs sont de 77,5 % à 90,7 %.

En 2020, tous les États membres ont enregistré un déficit public. Les plus importants sont intervenus en Espagne (-11,0 %), à Malte (-10,1 %), en Grèce (-9,7 %), en Italie (-9,5 %), en Belgique (-9,4 %) et en France (-9,2 % chacune). Tous les États membres, sauf le Danemark (-1,1 %), ont affiché un déficit supérieur à 3% du PIB. Parmi les déficits les faibles hormis le Danemark figurent la Suède (-3,1 %), la Bulgarie (-3,4 %), l'Allemagne (-4,2 %) et les Pays-Bas (-4,3 %).

À la fin de l'année 2020, les plus faibles ratios de dette publique par rapport au PIB ont été relevés en Estonie (18,2 %), au Luxembourg (24,9 %) et en Bulgarie (25,0 %). Quatorze États membres ont affiché un ratio de dette publique supérieur à 60% du PIB dont l'Allemagne (69,8 %). Parmi les ratios de dettes les plus élevés figurent ceux de la Grèce (205,6 %), de l'Italie (155,8 %), du Portugal (133,6 %), de l'Espagne (120,0 %), de Chypre (118,2 %) et de la France (115,7 %).

En 2020, les dépenses publiques dans la zone euro ont représenté 54,1% du PIB et les recettes publiques 46,8%. Dans l'Union, elles ont été respectivement de 53,4% et 46,5% du PIB. La France détient le record pour les dépenses publiques avec un taux de plus de 62 % du PIB. Elle devance la Belgique (60 % du PIB). En Allemagne, elles s'élèvent à 51,1 % du PIB.



LE COIN DE LA CONJONCTURE

Les politiques monétaires expansives, de leurs effets sur l'économie réelle à « l'helicopter money »

Les banques centrales américaine et européenne appliquent depuis plusieurs années des politiques monétaires expansionnistes qui, initialement, visaient avant tout à lutter contre l'inflation. Elles sont devenues depuis le moyen de rendre possible un déficit public plus important. Elles ont étrangement eu peu d'effets avant la crise sanitaire sur l'activité réelle. Le taux d'épargne n'a pas baissé malgré la baisse des taux d'intérêt. Au contraire, il a eu tendance à augmenter, les ménages mettant plus d'argent de côté pour compenser la baisse du rendement des produits de taux.

Lors de ces vingt dernières années, les taux d'intérêt sur les emprunts d'Etat à dix ans ont diminué de 5 points que ce soit en Europe ou aux Etats-Unis. Cette baisse accompagne la progression des déficits publics qui sont passés de l'équilibre à -15 % du PIB de 1998 à 2020 aux Etats-Unis et de -2,5 à -7,5 % du PIB pour la zone euro. Malgré l'envolée de l'endettement, le service de la dette n'est plus que de 1,5 % du PIB pour la zone euro en 2020, contre 4,5 % du PIB en 1998. La baisse aux Etats-Unis est un peu moins forte. Le service de la dette représentait 4 % du PIB en 2020, contre 5,2 % du PIB en 1998.

Avant même la crise sanitaire, le taux d'épargne aux Etats-Unis augmentait en parallèle avec la baisse des taux des emprunts d'Etat à 10 ans. Le premier est passé de 8 à 12 % de 2007 à 2019 quand les seconds sont passés de 5 à moins 1,5 %. Pour la zone euro, sur la même période, le taux d'épargne passe de 14 à 15 % quand les taux diminuent de plus de 5 points pour devenir nuls en 2020. Face à une diminution du rendement des produits de taux, les ménages épargnent davantage pour stabiliser le revenu de l'épargne au niveau désiré. Ils jouent sur le stock à défaut de pouvoir compter sur les revenus des placements. Le comportement des ménages s'explique également par la crainte que leur inspirent les politiques publiques. Craignant la survenue d'une nouvelle crise, de futures augmentations d'impôt, ils épargnent par précaution. D'autres facteurs structurels jouent en faveur de l'épargne comme le vieillissement de la population. Les ménages épargnent par peur que leurs futures pensions issues des régimes obligatoires ne leur permettent pas de vivre correctement. La multiplication des crises et la montée de la précarité conduisent également à une hausse du taux d'épargne. La baisse des taux d'intérêt n'a pas amené (surtout aux Etats-Unis) à une augmentation de l'investissement des ménages en logement. En 2019, ce dernier demeurait inférieur de 38 % à son niveau de 2007. Pour la zone euro, l'écart était de 9 %. Aux Etats-Unis, le poids de la dette des ménages par rapport à leur revenu disponible brut a diminué passant de 140 à 100 % de 2007 à 2020. Pour la zone euro, elle est stable autour de 100 % du revenu disponible brut depuis une dizaine d'années.

L'investissement des entreprises a été peu stimulé par la baisse des taux d'intérêt en raison de l'écart entre productivité marginale du capital et taux d'intérêt réel. Après plusieurs années de recul pendant et après la crise de 2007/2008, aucun rattrapage ne s'est réellement produit. Depuis 2010, aux Etats-Unis comme en Europe, la croissance du capital net est en retrait par rapport aux années 1990/2000. Les investisseurs exigent une rentabilité élevée des fonds propres et donc des investissements réalisés. Ils n'ont pas pris en compte la baisse des taux d'intérêt pour revoir à la baisse les critères de rentabilité du capital. Une aversion plus élevée aux risques peut expliquer ce



comportement. La politique des taux bas peut être considérée comme la confirmation que la croissance restera sur longue période faible et aléatoire. Dans un tel contexte, la prudence s'impose.

La faible reprise de l'investissement est également imputable à la tertiarisation de l'économie. Le secteur des services est moins consommateur de capitaux que l'industrie. L'apparition de rentes de monopole avec la concentration des entreprises, en particulier dans le secteur des techniques de l'information et de la communication, joue contre l'investissement. Du fait de ses faibles effets sur la demande privée, les politiques monétaires expansionnistes contribuent à la socialisation des économies en permettant des déficits publics plus élevés. Pour le moment, ce financement monétaire des dépenses publiques ne génère pas d'inflation contrairement aux craintes de certains et aux espoirs des autres. Il provoque néanmoins une augmentation de la valeur de l'immobilier et des actions générant ainsi des inégalités entre les agents économiques. Le coût des logements augmente fortement, en particulier pour les primo-accédants. Les détenteurs de patrimoine comportant une part non négligeable d'actions bénéficient d'un effet d'enrichissement. Cette situation, surtout en période de crise sanitaire, amène la mise en place de politique de redistribution de revenus pour corriger les inégalités, que ce soit sous forme d'helicopter money ou de prestations sociales (revenu universel) financées par l'Etat par emprunt.

Quand la Chine préfère le crédit à la planche à billets

Quand l'Occident, dans le sillage du Japon, est entré dans le tunnel sans fin du « quantitative easing » (politique monétaire expansionniste), la Chine a privilégié une approche plus prudente ou plus traditionnelle.

Les Etats membres de l'OCDE accumulent des déficits publics importants depuis la crise financière ce qui a conduit les banques centrales à acquérir une part croissante de la dette, 15 000 milliards de dollars en 2021, contre 1000 milliards de dollars en 1998. L'objectif de cette politique a été de soutenir la demande en neutralisant les taux d'intérêt qui auraient dû progresser compte tenu du niveau élevé de l'endettement.

Les autorités chinoises sont depuis plusieurs années confrontées à la baisse de la croissance qu'elles tentent d'endiguer. Elles ont, à cette fin, opté pour une politique budgétaire expansionniste mais dans une proportion moindre que les pays de l'OCDE. Elles se sont refusées, en revanche, à s'engager dans la voie du « quantitative easing ». Sur vingt ans, les taux d'intérêt ont baissé mais faiblement. Le taux de l'emprunt à dix ans est ainsi passé de 4,2 à 3,4 %. La base monétaire a été multiplié par huit de 1998 à 2021, contre plus de dix pour les pays de l'OCDE. Les autorités chinoises se méfient plus des bulles spéculatives que leurs homologues occidentales, surtout en ce qui concerne l'immobilier. Les variations de prix en Chine ces dernières années étant naturellement très importantes, le gouvernement n'a pas souhaité ajouter un facteur de déstabilisation avec une politique monétaire expansive. Lors de ces vingt dernières années, le prix moyen des logements en Chine a été multiplié par cinq, soit bien plus qu'au sein de l'OCDE (2,5). La Chine a privilégié une stimulation de la demande par le crédit bancaire quand l'Occident a choisi une création monétaire par la dépense publique. La Chine se révèle plus classique et plus « libérale » que les pays avancés. Elle s'en tient au schéma traditionnel où la hausse de la quantité de monnaie détenue par les agents économiques non bancaires vient de la distribution de crédit par les banques quand, dans les pays de l'OCDE, celle-ci provient de l'Helicopter Money. Le soutien par le crédit aboutit en Chine



à un accroissement rapide de l'endettement qui est passé de 125 à 275 % du PIB de 2002 à 2021. Ce choix évite la constitution de bulles spéculatives et permet de conserver aux taux d'intérêt le rôle économique et financier qu'ils ont perdu au sein de l'OCDE. Cette politique a comme inconvénient de rendre l'économie chinoise vulnérable en cas de ralentissement rapide de sa croissance. La multiplication éventuelle des créances douteuses pourrait alors fragiliser le système bancaire. Par ailleurs, même si les autorités chinoises ont pris des mesures pour l'endiguer, le « shadow banking » joue un rôle important. Les collectivités locales ne pouvant pas s'endetter en direct passait par des structures associatives ou par des structures parapublics pour accéder au crédit.

L'Europe et les Etats-Unis au milieu du gué

A la différence des pays d'Asie qui ont pris le parti du « zéro Covid », les pays européens ainsi que ceux de l'Amérique du Nord ont choisi, plus ou moins explicitement, de concilier épidémie avec liberté et économie. Les premiers acceptent un nombre élevé d'infections, les restrictions sanitaires n'ayant comme objectif que d'éviter la saturation du système hospitalier. Le choix de l'Europe et des Etats-Unis est intimement lié aux caractéristiques économiques et sociologiques des pays concernés avec la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes comme principe de base. La culture asiatique donne la priorité au collectif sur l'individu. L'encadrement des libertés au nom de la défense de la société y est plus facilement accepté. La stratégie des pays d'Asie-Pacifique a été de maintenir en permanence un nombre très bas de cas, avec des mesures immédiatement très sévères, localement ou globalement, dès que le nombre de cas menace d'augmenter. La Chine, la Corée du Sud ou le Japon ont ainsi réussi à endiguer, du moins jusqu'à maintenant, l'épidémie dès sa première vague. Les pays européens ont tardé à confiner lors de la première vague et ont choisi de déconfiner très rapidement durant la période estivale, ce qui a conduit à une diffusion sur tout le territoire du virus. Depuis l'automne 2020, les gouvernements imposent des restrictions sanitaires en fonction du nombre des hospitalisations, l'élimination du virus passant par la campagne de vaccinations. A contrario, les populations des pays d'Asie du Sud-Est sont faiblement vaccinées du fait de l'absence de volonté des pouvoirs publics ou par réticence.

Sur le plan économique, l'option européenne et nord-américaine est coûteuse d'autant plus que le retour à la normale semble être reporté. Les effets de l'épidémie pourraient perdurer plusieurs années avec des conséquences sur l'emploi et les salaires ainsi que sur les finances publiques. Selon l'indice Oxford des restrictions sanitaires, les pays de la zone euro sont depuis un an à des niveaux élevés. Les pays européens sont contraints de mettre en œuvre des politiques de stop and go qui sont, par ailleurs, de plus en plus rejetées. Le Président du MEDEF, Geoffroy Roux de Bézieux, a ainsi demandé au gouvernement français, la suppression la plus rapide possibles des entraves à l'activité. Les pays d'Asie du Sud-Est ont compensé dès l'automne dernier la perte d'activité du début de l'année 2020 quand l'Europe escompte y parvenir au courant de l'année 2022 voire en 2023. Le risque en cas de prolongement de cette situation est un affaïssement de sa croissance potentielle qui est passée de 1 à -1 %. Les retards pris dans les investissements et dans la formation des jeunes pénaliseront l'activité dans les prochaines années. La situation réelle de l'emploi est aujourd'hui trompeuse en raison des mesures de chômage partiel. Si la reprise n'est pas aussi importante que prévue en raison du maintien de foyers d'infections, le sous-emploi qui s'accompagne d'une forte baisse de la productivité se révélera avec la fin des mesures de soutien public. Afin d'éviter ce problème, les gouvernements annoncent que les aides publiques ne seront



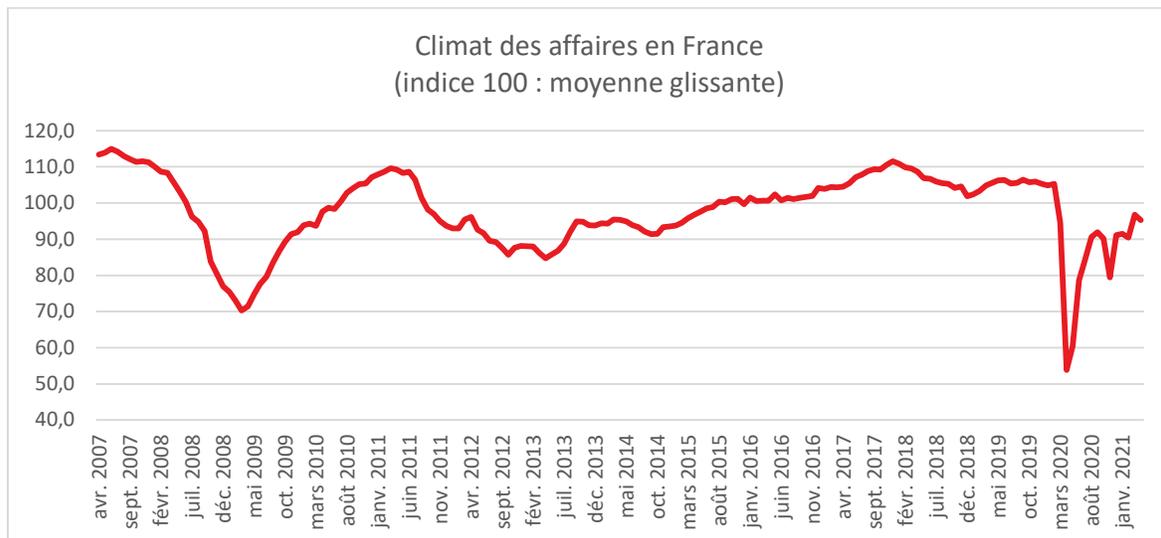
supprimées que progressivement, ce qui, en contrepartie, alourdit un peu plus la facture de l'épidémie pour les Etats.

L'Europe et tout particulièrement les pays d'Europe du Sud sont dépendants des recettes issues du tourisme. Dans les prochaines années, les déplacements demeureront soumis à des contraintes importantes. L'instauration d'un passeport sanitaire et l'obligation de test au départ ou à l'arrivée s'imposeront. La persistance de foyers d'épidémie dans les pays européens devrait dissuader certains touristes de s'y rendre, notamment ceux en provenance de l'Asie et de l'Amérique du Nord. Le risque de la mise en quarantaine ainsi que le coût des tests qui sont payant dans de nombreux pays seront également des freins aux déplacements. Le retour à la normale n'est pas attendu avant 2024 voire 2025 pour le tourisme, ce qui pourra obliger les pouvoirs publics à soutenir durablement ce secteur.

L'installation sur la durée d'une sous-activité entraînera donc le maintien des politiques d'aides publiques et donc la poursuite de l'endettement qui dépasse déjà 100 % du PIB au sein de la zone euro et 115 % en France. Le Ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a déjà reconnu que la question du remboursement des Prêts Garantis par l'Etat souscrits par les entreprises se posait, ce qui signifie que l'Etat ou les Banques les prennent à leur compte. Le remboursement de la dette covid-19 risque d'entraver les marges de manœuvre des Etats européens et d'Amérique du Nord. L'écart entre les pays d'Asie – Pacifique risque de s'accroître dans les prochaines années. Les Etats-Unis et dans une moindre mesure l'Europe ont adopté des plans de relance qui visent justement à éviter un décrochage économique majeur. Les retards pris dans l'adoption du plan européen et les oppositions internes à l'Union européenne constituent un handicap pour le vieux continent.

Avec le confinement, recul du climat des affaires en France

Au mois d'avril, le climat des affaires, en France, connaît un nouveau recul. L'indicateur de l'INSEE qui le synthétise, calculé à partir des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité marchands, perd deux points. À 95, il se situe en deçà de sa moyenne de longue période (100).



Cercle de l'Epargne – données INSEE



Ce repli modéré résulte de la détérioration des perspectives dans le tertiaire, en partie contrebalancée par une nouvelle amélioration du climat des affaires dans l'industrie.

Dans le secteur des services, le climat perd trois points du fait de la baisse de la plupart des soldes prospectifs, et se situe lui aussi nettement en deçà de sa moyenne. Dans le commerce de détail, le climat perd 5 points et se situe au-dessous de sa moyenne de longue période. Dans ce secteur, tous les soldes prospectifs sont affectés, en lien avec la fermeture des commerces, des bars et des restaurants. En revanche, dans l'industrie, le climat des affaires gagne 5 points. À 104, il repasse au-dessus de sa moyenne (100). Dans ce secteur, les soldes d'opinion sur les carnets de commande, sur les perspectives personnelles de production et sur la production passée progressent. Dans le bâtiment, l'opinion des entrepreneurs sur l'évolution récente de leur activité s'améliore quand celle sur l'activité prévue se dégrade. Ces deux soldes demeurent nettement au-dessus de leurs moyennes respectives.

En avril, le climat de l'emploi est stable. À 92, il reste en deçà de sa moyenne de longue période (100). La hausse des soldes d'opinion sur l'évolution passée des effectifs dans les services hors agences d'intérim et dans le commerce de détail compense la baisse des soldes sur l'évolution attendue des effectifs dans les agences d'intérim, le commerce de détail et l'industrie.

Des chefs d'entreprise globalement confiants

Les chefs d'entreprise interrogés par l'INSEE en avril 2021 indiquent que la demande a progressé ces derniers mois et que ce mouvement se poursuivrait durant les trois prochains mois. En effet, les soldes d'opinion sur la demande passée, globale comme étrangère, rebondissent très nettement ce trimestre après avoir chuté en janvier dernier. Tous deux repassent au-dessus de leur niveau moyen. Les soldes sur l'évolution prévue de la demande globale et de la demande étrangère augmentent eux aussi vigoureusement, et repassent au-dessus de leur moyenne de longue période.

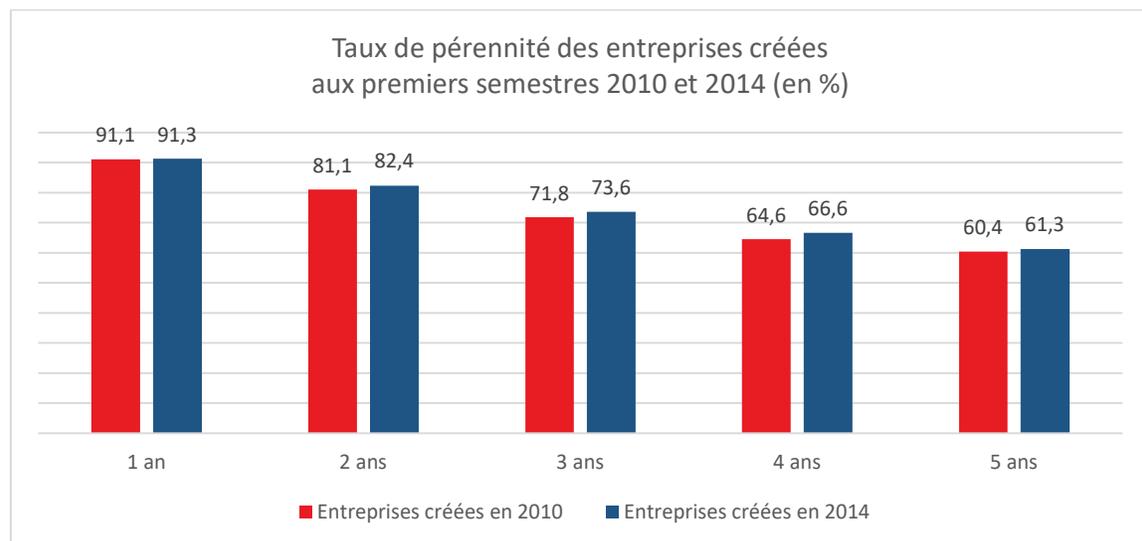
En avril 2021, les chefs d'entreprise sont bien plus nombreux qu'au début de l'année à éprouver des difficultés d'offre les empêchant d'accroître leur production comme ils le souhaiteraient. La proportion d'entreprises déclarant seulement des difficultés d'offre bondit largement au-dessus de sa moyenne. La hausse est particulièrement marquée dans le secteur des matériels de transport et dans une moindre mesure dans celui des biens d'équipement. En revanche, la part d'entreprises déclarant uniquement des difficultés de demande baisse. Enfin, la proportion d'entreprises déclarant tout à la fois des difficultés d'offre et de demande fléchit. Plus fortement contraints par des difficultés d'offre alors que la demande se restaure, les chefs d'entreprise interrogés indiquent que leurs prix de vente ont augmenté au cours du premier trimestre : ils estiment, en moyenne, cette hausse à +1,7 % sur les trois derniers mois. Cette estimation est la plus élevée depuis avril 2011. De plus, les industriels prévoient une évolution positive des prix de vente au cours des trois prochains mois. La proportion d'entreprises éprouvant des difficultés de trésorerie est quasi stable, et demeure plus réduite qu'en moyenne sur longue période. Le taux d'utilisation des capacités de production croît de nouveau faiblement. A 80 %, il demeure toujours légèrement en-dessous de son niveau de longue période (83 %). Cet indicateur est tiré vers le bas par l'industrie des matériels de transport, où il reste bien au-dessous de son niveau moyen.



C'EST DÉJÀ HIER

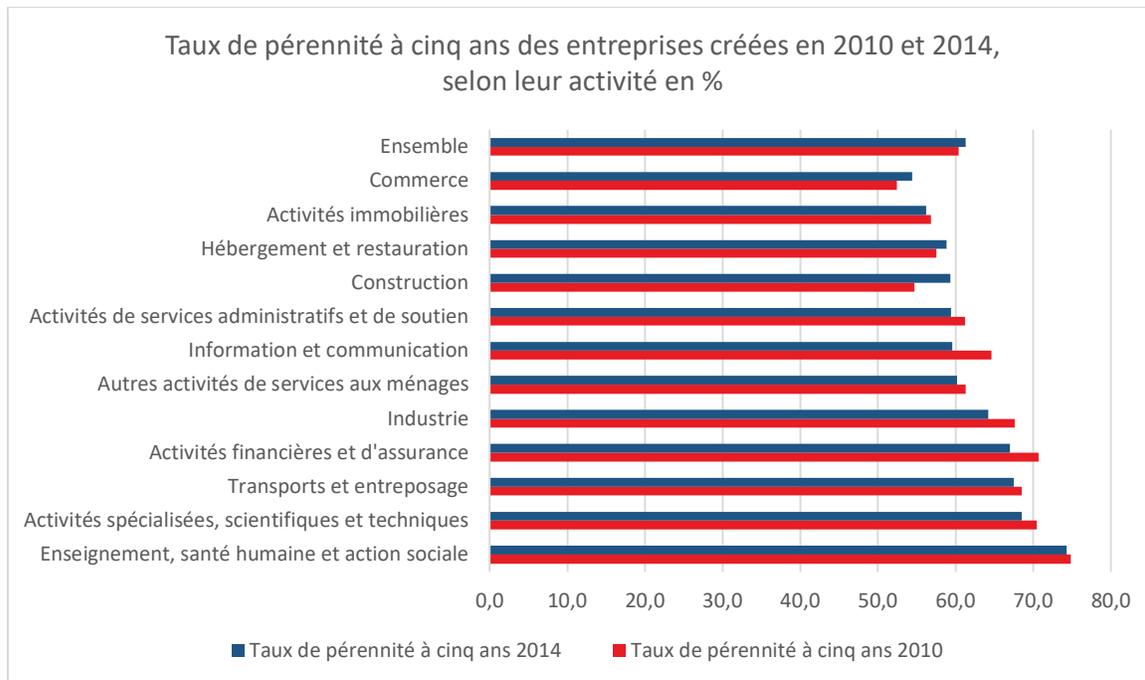
60 % des entreprises passent le cap des cinq premières années

En 2014, hors régime de l'auto-entrepreneur, 267 000 entreprises avaient été créées en France. Selon l'INSEE, 61 % de celles créées au premier semestre sont encore actives cinq ans après. Ce taux de pérennité à cinq ans est similaire à celui des entreprises créées quatre ans auparavant. Il est plus important pour les entreprises ayant pris le statut de société (67 %, contre 53 % des entreprises individuelles classiques). Cette meilleure résistance des sociétés est liée évidemment à leur taille plus importante, au nombre plus élevé d'associés. Cette plus forte pérennité des sociétés ressort davantage sur les trois premières années d'existence des entreprises (81 % contre 63 %). Sur les deux années suivantes, le risque de cessation est presque le même entre sociétés et entreprises individuelles : parmi les entreprises encore actives après trois ans, 83 % des sociétés le sont toujours au bout de cinq ans, contre 84 % des entreprises individuelles.



Cercle de l'Épargne -données INSEE

La pérennité d'une entreprise dépend fortement du secteur d'activité. Les entreprises du secteur de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale affichent la plus forte longévité (74 % sont encore actives cinq ans après leur création). Dans ce secteur, les professions libérales exerçant des métiers de nature médicale ou paramédicale sont majoritaires et moins soumises au risque de cessation. La pérennité est également très au-dessus de la moyenne dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (69 %), et dans les transports et l'entreposage (68 %). Dans ces secteurs, le taux de pérennité évolue peu entre la génération 2010 et la génération 2014. À l'opposé, les entreprises du commerce ont le taux de pérennité le moins élevé (54 %), même si celui-ci augmente légèrement (+ 2 points par rapport aux entreprises créées en 2010). La pérennité est également inférieure à la moyenne dans les activités immobilières (56 %), l'hébergement et la restauration (59 %) ou la construction (59 %).



Cercle de l'Épargne – données INSEE

L'investissement initial, un facteur de réussite

Comme pour les générations précédentes, le taux de pérennité à cinq ans des entreprises de 2014 dépend des investissements réalisés au démarrage. 72 % des entreprises de 2014 ayant investi au moins 80 000 euros à la création sont encore actives cinq ans après, contre seulement 55 % pour celles ayant investi moins de 2 000 euros. En France, 47 % des entreprises démarrent avec au moins 8 000 euros. 71 % des créations dans l'hébergement et la restauration sont dans ce cas, 67 % dans les transports et l'entreposage et 59 % dans le commerce. Intervenant dans des secteurs fortement concurrentiel et sensible aux aléas conjoncturels, ces entreprises sont évidemment les plus fragiles.

Le rôle clef de l'expérience dans le métier

La part d'entreprises encore actives cinq ans après la création est de 66 % quand le créateur a plus de 10 ans d'expérience dans le métier, contre 62 % quand il a une expérience plus courte, et 56 % lorsque son expérience est issue d'un autre métier.

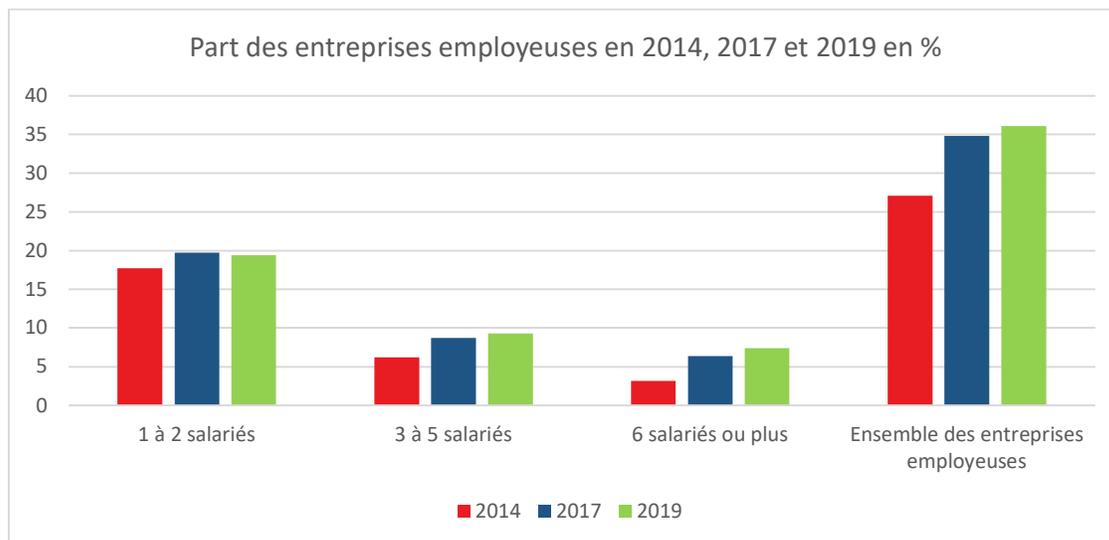
La création d'une entreprise plutôt à la campagne qu'au sein des grandes agglomérations

La majorité des créateurs d'entreprise installent leur activité au sein des grandes agglomérations. Si ce choix est logique en raison du potentiel économique de ces zones, il n'est pas sans danger. Du fait de la forte concurrence, à caractéristiques identiques, créer une entreprise dans une commune urbaine diminue les chances de pérennité, cet effet étant plus marqué dans l'agglomération parisienne. Celle-ci se caractérise par une vive concurrence dans tous les secteurs d'activité.



Des créateurs d'entreprise qui créent des emplois

Parmi les entreprises créées en 2014 et encore actives en 2019, la part des entreprises employant au moins un salarié en plus du dirigeant est passé de 27 % en 2014 à 36 % en 2019. Le nombre moyen de salariés par entreprise employeuse était de 5 en 2019, contre 3 en 2014. 10 % avaient, en 2019, au moins 10, quand elles n'étaient que 5 % dans ce cas en 2014. La part des entreprises employeuses est plus élevée dans l'hébergement et la restauration (58 %), le commerce (42 %) et les transports et l'entreposage (41 %).



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Un cinquième des entreprises en difficulté

En 2019, 21 % des entreprises créées en 2014 étaient en difficulté. Pour 66 % d'entre elles, l'objectif principal pendant les deux dernières années a été de tenter de sauvegarder leur activité. Ce taux était de 27 % pour les entreprises du commerce et pour celles exerçant dans l'hébergement / restauration. Les entreprises en difficulté rencontrent fréquemment des problèmes de trésorerie (76 % contre 30 % en moyenne) et des obstacles à l'investissement (48 % contre 17 % en moyenne), notamment un manque de fonds propres (57 %), un refus de crédit bancaire (38 %) et une faible rentabilité (35 %). Toujours parmi les entreprises créées en 2014, 41 % doivent faire face à des problèmes de développement avec notamment des contraintes d'ordre financier. 40 % d'entre elles, sont confrontées à des difficultés commerciales, de débouchés ou de concurrence. 10 % de ces entreprises envisagent de fermer.

Un tiers des créateurs satisfaits de leur situation

34 % créateurs d'entreprises satisfaits de leur niveau d'activité représentent 34 % des entreprises encore actives en 2019. Le secteur de la construction y est surreprésenté. La plupart des entreprises concernées n'ont pas eu de problème de trésorerie (89 %). Dans 77 % des cas, les créateurs estiment que leur chiffre d'affaires est conforme avec leurs attentes.



Un tiers d'entreprises innovantes à forte croissance

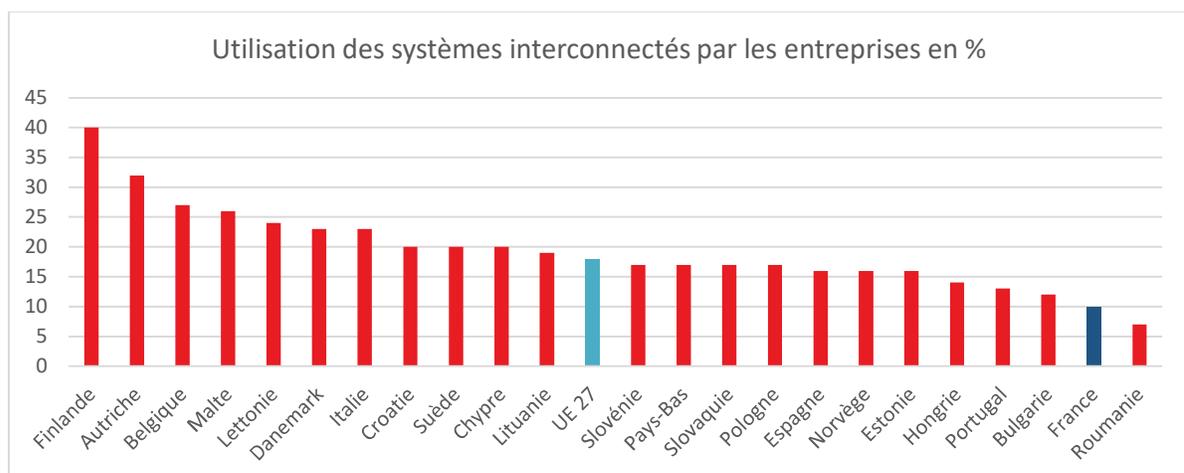
Le profil des « sociétés investisseuses et innovantes » (35 % des entreprises encore actives cinq ans après leur création) concentre majoritairement des sociétés (89 %). Les entreprises du commerce sont légèrement surreprésentées (21 %, contre 19 % en moyenne), de même que les entreprises des activités spécialisées, scientifiques et techniques (17 % contre 15 %). Ces entreprises ont plus souvent cherché à accroître fortement leur activité au cours des deux dernières années que l'ensemble des entreprises actives en 2019 (35 % contre 16 %). Elles sont nombreuses à avoir investi (83 %) et les investissements sont importants. Ces entreprises ont un chiffre d'affaires important : 38 % déclarent 300 000 euros ou plus, contre 21 % en moyenne pour l'ensemble. Fin 2019, 55 % sont employeuses, et 28 % envisagent d'embaucher pour créer de nouveaux postes.

Le cas particulier des professions libérales

Le profil des « professions libérales se distinguent par leur plus grande stabilité. Les professions libérales se concentrent parmi les activités liées à l'enseignement, à la santé humaine et à l'action sociale (81 %). Elles se rencontrent également dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques. La part des femmes y est plus grande qu'en moyenne (64 % contre 28 %). Ces entreprises n'ont pas eu de problème de trésorerie depuis la création et 83 % sont satisfaites de leur chiffre d'affaires.

La France décrochée pour l'Internet des objets

En 2020, en France, 10 % des sociétés de 10 personnes ou plus utilisent l'Internet des objets. Ces systèmes interconnectés permettent, à distance, d'optimiser la consommation d'énergie, d'améliorer le service à la clientèle, de surveiller les besoins en maintenance des véhicules, des machines ou des produits, d'automatiser les processus de production ou la logistique, grâce à des échanges de données par Internet. La France est très en retard en la matière. En moyenne au sein de l'Union européenne, 18 % des sociétés recourent à cette technique. La France se place ainsi à l'avant-dernier rang juste devant la Roumanie. Figurent en tête la Finlande (40 %), l'Autriche (32 %) et la Belgique (27 %). La petite taille des entreprises française et la faible appétence technologique de leurs dirigeants expliquent cette étonnante place.



Cercle de l'Epargne – Eurostat - INSEE



L'utilisation des systèmes interconnectés, une question de taille d'entreprise et de secteurs d'activité

Le recours aux systèmes interconnectés est lié à la taille des entreprises. Si seulement 7 % sociétés de 10 à 20 salariés en sont dotées, ce taux est de 29 % pour les entreprises de plus de 250 salariés. Le secteur des transports est le plus équipé (16 %). À l'opposé, le commerce de gros et le commerce et la réparation automobile, ainsi que l'hébergement et la restauration y ont le moins recours (7 %). La corrélation semble être plus la taille de l'entreprise que le secteur. La faible proportion d'entreprises équipées dans l'hôtellerie est liée au nombre important de petites structures.

Les capteurs de suivi, les systèmes les plus diffusés

Parmi les sociétés de 10 personnes ou plus dotées de systèmes interconnectés, 38 % ont recours à des capteurs de suivi ou d'entretien des véhicules ou des produits. Ces systèmes se retrouvent essentiellement dans le secteur des transports. Ils permettent de prévenir les pannes, d'améliorer la disponibilité des équipements et de réduire les coûts de transport. L'optimisation de la consommation d'énergie dans les locaux est utilisée au sein de tous les secteurs d'activité. Le taux d'utilisation est de 53 % parmi les grandes sociétés dotées de systèmes interconnectés, contre 33 % pour les autres. Il varie de 21 % dans les transports à 48 % dans le commerce de détail.

Peu de dispositifs combinés au sein des entreprises françaises

Bien que les systèmes interconnectés puissent être utilement associés, cette utilisation n'est pas la norme en France. Plus des deux tiers des sociétés qui utilisent des systèmes interconnectés ne sont équipées que d'un seul type de dispositif. La combinaison de plusieurs systèmes interconnectés est plus fréquente dans le secteur des technologies de l'information et de la communication. Une société sur cinq y utilise au moins trois des cinq principaux dispositifs, contre une sur dix pour l'ensemble des sociétés. Les deux types de dispositifs interconnectés les plus utilisés de façon mixte sont ceux qui optimisent la consommation énergétique et ceux qui améliorent le service client. A contrario, les capteurs de suivi ou d'entretien des véhicules ou des produits sont les dispositifs les plus utilisés de façon autonome. Ils équipent 32 % des sociétés qui n'utilisent qu'un seul type de système interconnecté.

Internet des objets, cloud et big data

L'interconnexion des objets génère une quantité importante de données incitant les entreprises à opter pour des stockages par le cloud. Les sociétés de 10 personnes ou plus achètent ainsi près de deux fois plus souvent des services de cloud computing quand utilisent des dispositifs interconnectés (44 % contre 25 %). Les entreprises disposant de systèmes interconnectés réalisent des analyses de données afin d'optimiser et adapter leurs processus de production. 40 % des sociétés effectuent des analyses de données massives lorsqu'elles utilisent des dispositifs interconnectés, contre 17 % sinon. Ce taux est de 70 % pour les sociétés dans les transports dotés de systèmes interconnectés.

L'impression 3D, essentiellement au sein des grandes sociétés

En 2019, 4 % des sociétés de 10 personnes ou plus ont recours à l'impression 3D réalisée en interne ou en faisant appel aux services d'une autre société (filiale ou



prestataire). Le recours à l'impression 3D est stable entre 2017 et 2019 et concerne toujours nettement plus les grandes sociétés (17 %). Il augmente toutefois d'un point pour toutes les tailles de sociétés au-delà de 20 salariés. Le coût élevé des équipements dissuade les PME de se lancer sur l'impression 3D. L'impression 3D progresse aussi dans l'industrie (12 % après 10 % en 2017) où elle est la plus répandue, en particulier dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, d'équipements électriques et de machines et équipements (36 %). Les grandes sociétés impriment plus souvent en interne (14 %) qu'à l'aide des services d'une autre société (8 %). En 2019, les produits fabriqués par impression 3D sont plus souvent utilisés en interne (79 % des sociétés de 10 personnes ou plus qui y ont recours) que destinés à la vente (48 %). Au sein des grandes entreprises, ces taux sont respectivement de 93 % et 29 %. L'impression 3D sert avant tout à réaliser des prototypes et maquettes. L'impression 3D permet également de produire des outils ou des pièces détachées sur mesure. Cette possibilité est exploitée par 46 % des sociétés utilisant l'impression 3D soit une hausse de 11 points par rapport à 2017. L'impression 3D est moins répandue en France (4 % des sociétés) que dans l'UE (5 %). 2 % des sociétés l'utilisent en Roumanie, en Irlande, en Estonie et en Lettonie, et jusqu'à 9 % au Danemark.

La robotique reste majoritairement utilisée dans l'industrie

En 2020, 8 % des sociétés de 10 personnes ou plus utilisent un robot. Elles utilisent deux fois plus souvent des robots industriels que des robots de service. Les premiers sont majoritairement utilisés dans l'industrie pour automatiser des tâches manuelles, où 22 % des sociétés en sont équipées. 63 % des sociétés dotées d'un robot industriel sont industrielles. Cette utilisation s'est malgré tout diversifiée, puisqu'elles étaient 68 % en 2018. Le robot de service reste peu courant, quel que soit le secteur d'activité. Il réalise des tâches plus complexes et spécifiques en raison de son degré d'autonomie ; il peut notamment être équipé d'une technologie d'intelligence artificielle pour contrôler ses déplacements. Si le recours à la robotique reste stable entre 2018 et 2020 pour l'ensemble des sociétés, il s'accroît pour les grandes sociétés, passant de 27 % à 31 %. Pour celles-ci, l'augmentation concerne les robots industriels, dont le taux d'utilisation progresse de 22 % à 26 %, alors que celui des robots de service reste stable à 12 %.

Hormis la production industrielle, les robots sont utilisés dans la gestion d'entrepôts, nettoyage des déchets, surveillance et inspection. Ces trois usages concernent chacun une société utilisatrice de robots de service sur trois. Les robots de surveillance, en particulier les drones autonomes, sont de plus en plus petits et de moins en moins chers, ce qui les rend accessibles à un plus large public. Les autres types de robots non industriels concernent le transport de personnes ou de biens, l'automatisation de la vente en magasin et les travaux de construction. La France est en retard pour les robots. En Europe, elle est largement devancée par l'Allemagne et par l'Italie. Le stock de robots par rapport à l'emploi manufacturier s'élevait à 3 % en Allemagne, 2 % aux Pays-Bas, contre 1,5 % en France ou 0,7 % au Portugal.

La restauration de la compétitivité des entreprises françaises passe par un recours plus élevé aux systèmes interconnectés, ce qui suppose à la fois un effort d'investissement et de formation des salariés.



LE COIN DES TENDANCES

Les prestations sociales, des amortisseurs efficaces ?

En France, les dépenses sociales jouent un rôle important dans la constitution des revenus. Elles permettent également d'amortir les chocs sociaux en période de récession. Le système repose sur quatre piliers : les prestations de solidarité, les prestations familiales, les prélèvements avec notamment les crédits d'impôt et l'assurance chômage.

Les dépenses sociales permettent de réduire la forte instabilité des revenus que connaissent les 10 % des personnes les plus modestes. Leurs revenus, avant transferts, sont, Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de Santé et des Solidarités (DREES), en moyenne près de quatre fois plus volatile que celui des 10 % les plus aisés. Après redistribution, le niveau de vie final des 10 % les plus modestes est 1,4 fois plus variable que celui des 10 % les plus aisés. Les transferts publics compensent ainsi 70 % des chocs annuels de niveau de vie

Ce phénomène de correction s'explique par la conditionnalité des prestations en fonction des revenus. Les allocations chômage qui représentent une proportion déterminée de l'ancien salaire (en général 57 %) atténuent ainsi les conséquences de la perte d'un emploi. Les prestations de solidarité ne peuvent être reçues par un ménage que si ses ressources se situent en deçà d'un seuil d'éligibilité et leurs montants sont définis selon un barème décroissant avec les ressources du ménage. Certaines prestations familiales telles que les allocations familiales, l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) ou le complément familial sont également versées sous conditions de ressources. La retenue à la source de l'impôt sur le revenu s'adapte en temps quasi réel au niveau des rémunérations. Les primes d'activité et les crédits d'impôt donnent lieu également à des versements de plus en plus rapides.

L'assurance chômage absorbe plus du tiers des variations de niveau de vie initial des 20 % les plus modestes, près de la moitié pour les 20 % suivants et encore un cinquième parmi les 20 % les plus aisés. Les personnes aux ressources les plus faibles touchent moins souvent les allocations chômage que les individus médians, tandis que les plus aisés sont plus rarement au chômage. Les premières disposent de moins de droits au chômage du fait de l'enchaînement de travail en temps partiel ou en intérim. Elles épuisent du fait de leur précarité professionnelle plus forte leurs droits pour l'assurance chômage que les autres catégories de la population.

Les prestations familiales et les prestations sociales de solidarité jouent également un rôle stabilisateur essentiel pour les premiers déciles de niveau de vie, puisque le cumul de leurs contributions rejoint celle de l'assurance chômage pour les 20 % des personnes les plus modestes. Ces dernières appartiennent plus souvent à des familles monoparentales et des familles nombreuses. La suppression de la taxe d'habitation devrait atténuer les effets des prélèvements sur le pouvoir d'achat des ménages en cas de choc social. Les dispositifs d'abattement ou d'exonération étaient accordés avec une année de décalage, ce qui pouvait avoir de fortes conséquences sur la situation des personnes enregistrant une forte baisse de leurs revenus.



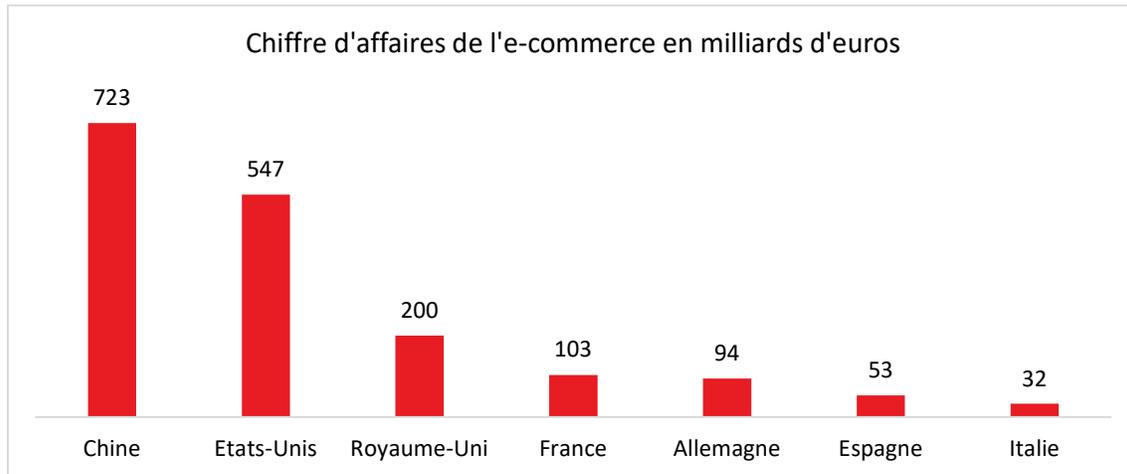
La possession de la résidence principale est corrélée à la stabilité des revenus. Fort logiquement, les ménages connaissant des fluctuations importantes de ressources sont plus souvent locataires que les autres. Avant transferts, quel que soit le niveau de vie moyen, les revenus des locataires sont environ 1,5 fois plus variables que ceux des propriétaires, accédants ou non. Les transferts publics réduisent cet écart, voire l'annulent pour les plus modestes. Les locataires bénéficient ainsi d'un effet amortisseur nettement plus marqué que les propriétaires. Parmi les 10 % les plus modestes, les transferts publics absorbent ainsi 67 % des variations de niveau de vie chez les propriétaires et 84 % chez les locataires. Les allocations logement permettent de lisser les fluctuations de niveau de vie des locataires, leur assurant ainsi une stabilité comparable à celle des propriétaires. Cette situation rend complexe toute réforme des allocations logement qui ont, par ailleurs, un effet négatif en contribuant à la hausse des loyers.

Les prestations sociales au sens large du terme représentent un quart du PIB. Elles contribuent, selon l'INSEE, pour 62 % à la réduction des inégalités en 2019, contre 38 % pour les prélèvements. Elles comprennent en effet deux types de transferts particulièrement progressifs, car dotés d'un barème très ciblé sur les ménages disposant de faibles revenus. Les aides au logement, d'une part, apportent un soutien financier important aux ménages qui les perçoivent : elles représentent 12 % du niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (et même 19 % de celui des 10 % les plus modestes) et contribuent pour 14 % à la réduction des inégalités. Les minima sociaux, d'autre part, sont par nature les prestations sociales les plus ciblées. Avec la prime d'activité, ils représentent 20 % du niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (33 % de celui des 10 % les plus modestes) en 2019, et contribuent pour 26 % à la réduction globale des inégalités.

Les révolutions du commerce en ligne

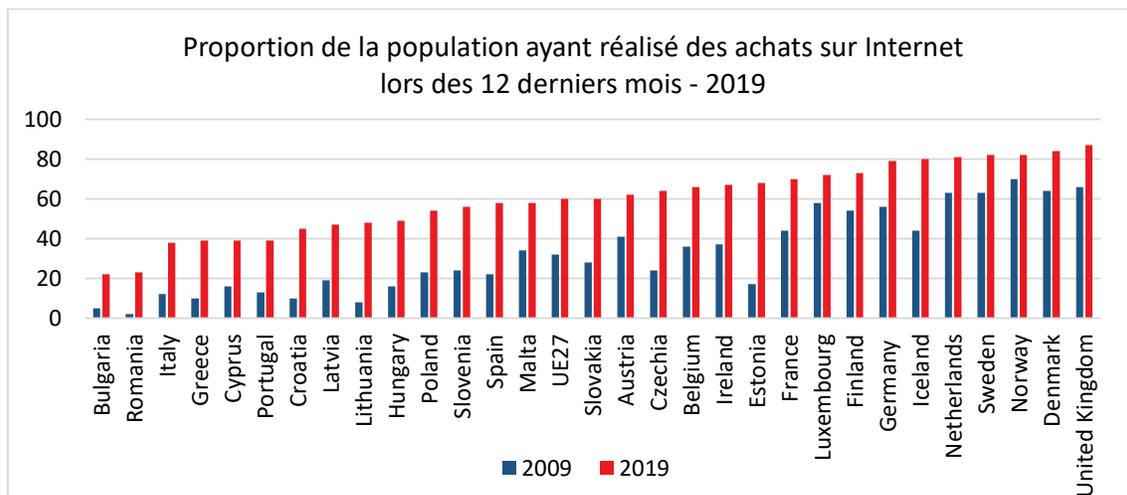
Selon la Fédération de la vente à distance (FEVAD), le chiffre d'affaires du e-commerce en France a atteint 112 milliards d'euros en 2020, représentant 13,4 % du commerce de détail. La crise de la Covid-19 a joué un rôle d'accélérateur dans la croissance de la vente en ligne pour laquelle la France était en retard par rapport au Royaume-Uni ou aux Etats d'Europe du Nord, tout en ne le comblant pas totalement. La forte densité de commerce de détail, de centres commerciaux et magasins de la grande distribution, les problèmes de distribution ainsi que la réticence d'une partie de la population française à acheter par Internet, ont freiné l'essor du commerce en ligne. En Europe du Nord, il représente 20 % du commerce de détail, au Royaume-Uni, 25 % et en Chine près de 40 %. L'épidémie a provoqué plusieurs inflexions au niveau du commerce en ligne avec notamment la présence de plus en plus importante des représentants de la grande distribution qui ont transformé leur site en place de marché et qui ont privilégié le « drive ». Les commerçants, avec les confinements, ont développé leur propre site de vente et le « click and collect ». Ils ont, par ailleurs, intégré les places de marché généralistes ou spécialisées, nationales ou locales.

En valeur absolue, la France est le quatrième marché de l'e-commerce au niveau mondial. Malgré une population plus faible, elle devance l'Allemagne. Le Royaume-Uni demeure de loin le premier marché pour la vente en ligne en Europe. L'essor du marché français attire un nombre croissant d'acteurs internationaux. Alibaba pour la Chine ou Wildberries pour la Russie tentent de gagner en surface de vente dans un marché très concurrentiel.



Cercle de l'Epargne – données FEVAD

La France se caractérise par un niveau élevé de personnes disposant d'un abonnement à Internet (plus de 75 %). En dix ans, la proportion de Français réalisant des achats en ligne a presque doublé. Le pays se retrouve désormais dans la moyenne haute de l'Union européenne. La crise sanitaire a accéléré la montée en puissance des achats en ligne.



Cercle de l'Epargne – données Eurostat

En 2020, 41,6 millions de Français ont réalisé au moins un achat en ligne, soit une hausse de 1,5 million. Les achats en ligne ont augmenté de plus de 8 % l'année dernière. Ceux concernant des biens ont connu une forte croissance de +32 % quand ceux de services sont en nette baisse (-10 %). Cette contraction d'activité est imputable en grande partie au recul des dépenses de transports et de voyages (-47 %) provoquée par les confinements. En un an, ces achats ont augmenté de 30 % pour l'ensemble des Français et de 40 % pour les télétravailleurs. Les achats en ligne ont fortement progressé pour les produits de la beauté-santé (+52 %), pour les produits de grande consommation (+42 %), les produits électroménagers et électroniques (+34 %) et pour le mobilier ainsi que la décoration (+24 %). En 2020, les Français ont davantage passé commandes avec leur ordinateurs et leurs tablettes qu'avec leur smartphone du fait des confinements. Avant la crise sanitaire, les commandes par Smartphone augmentaient de plus de 15 % par an au détriment de l'ordinateur.



Quand la grande distribution se met au e-commerce

Avec la crise sanitaire, la croissance de la vente en ligne a été portée par les sites de la grande distribution avec le drive. En 2020, leur chiffre d'affaires en ligne a augmenté en moyenne de +50 %. Les consommateurs par crainte de l'épidémie ont déserté les rayons mais ont maintenu leurs habitudes en passant commandes sur les sites des enseignes de la grande distribution. En 2020, le drive a représenté plus de 7 % du commerce de détail. Un ménage sur quatre s'est rendu à un point de retrait de courses au moins une fois au cours de l'année passée. Ce succès est une spécificité française liée aux difficultés rencontrées avec la livraison (lotissement fermé, digicode à l'entrée des immeubles, respect des horaires) et à la méfiance de faire venir un livreur à domicile. Plus de 4 400 sites de drive existent en France avec une hausse de près de 10 % du chiffre d'affaires en 2020. Plus de 90 % des grands hypermarchés (points de vente de plus de 7 500 m²) proposent la solution drive à leur clientèle. Les supermarchés de taille réduite sont en train de s'y mettre également. La proportion de ce ceux qui proposent du drive est de 44 %. Le drive devance la livraison à domicile. Huit achats sur dix pour les produits alimentaires s'effectuent en drive en France. Le drive en produit frais a augmenté de 50 % en un an.

DES HABITUDES DIFFÉRENTES ENTRE DRIVE ET LIVRAISON À DOMICILE

Alimentaire en France



Source: Nielsen-Homescan

Les commerces de proximité de plus en plus en ligne

Avec la crise sanitaire, des commerces de détail ont créé leur site de vente ou ont intégré les places de marché. 26 % des acheteurs en ligne ont opté pour des achats de proximité. Ce taux est de 32 % pour les télétravailleurs.

Des marketplaces de plus en plus nombreuses et spécialisées

Le commerce en ligne se structure de plus en plus autour des places de marché qui agglomère un grand nombre de vendeurs sur un même site. Près du tiers du chiffre d'affaires du commerce en ligne a été réalisé par l'intermédiaire de leurs sites en 2020, contre 8 % en 2012. Ces places de marché jouent un rôle d'agrégateur de la demande et organise un certain nombre de services dont le paiement et la livraison en contrepartie de commissions.

Les places de marché peuvent être généralistes (Amazon, Cdiscount ou EBay), spécialisés (FNAC – Darty, Leroy Merlin) ou issues de la grande distribution (Carrefour). Des sites comme Ouisncf.com peuvent être considérés comme une place de marché car l'Internaute peut acheter des services proposés par des partenaires de la SNCF (location



de voiture, hôtels, etc.). Des places de marché comme Vinted se sont également spécialisées dans la revente de biens d'occasion.

Les sites les plus consultés sont en France les places de marché. Amazon arrive en tête avec plus de 36 millions de visiteurs. Elle devance la FNAC-Darty et Cdiscount. Avec un catalogue de plus de 300 millions de produits et plus de 35 millions de visiteurs par mois, l'Américain est incontestablement leader des places de marché en France. Avec le développement des sites de la grande distribution et des plates-formes locales et après la fermeture durant quelques jours de certains centres logistiques en 2020, la part de marché d'Amazon est passé de 22 à 19 % de 2019 à 2020. Près de la moitié des internautes achetant en ligne effectuent au moins un achat par sur Amzon (45 %, soit 22,2 millions de personnes 18 ans et plus). Le groupe FNAC Darty a décidé de créer une plateforme unique qui pourra compter sur 36 millions de clients actifs qui se positionne N°2 en 2021. Elle est en tête des ventes pour l'électroménager et pour les livres, devant Amazon. Sur la troisième marche, figure un autre groupe français, Cdiscount qui réalise 8 % des ventes des marketplaces. avec un chiffre d'affaires de 2,2 milliards d'euros en France. Il est une filiale du groupe de grande distribution Casino. Ce site agglomère les produits en provenance de 13 000 commerçants extérieurs. Les ventes de ces commerçants affiliés au site représentent 43,6 % de son volume d'affaires. La commission de Cdiscount est comprise entre 12 % et 13 %. La plateforme lituanienne, Vinted connaît un essor croissant. 16 millions de Français ont réalisé des vente sou des chats de biens d'occasion. La France est son premier marché. Elle s'est hissée au quatrième rang des sites d'e-commerce les plus consultés. Elle devance Carrefour, selon Médiamétrie et la Fédération du e-commerce et de la vente à distance.

Avec les confinements, les ménages ont commandé de plus en plus des repas en ligne en passant également par des places de marché spécialisés comme Uber eats ou Delivero. Par ailleurs, les confinements et les couvre-feux ont conduit de nombreux commerçants à intégrer des plateformes de vente en ligne qu'elles soient nationales ou locales. Le plus souvent positionnées sur l'alimentaire comme Epicery, Pourdebon, Tekkers, ces plateformes mettent en relation des producteurs locaux (bouchers, maraîchers, fabricants de confitures...) avec les acheteurs. La grande distribution suit l'évolution des sites locaux qui pourraient remettre en cause leur modèle. Monoprix est ainsi entré dans le capital d'Epicery en 2017. Carrefour et Leclerc tentent également de capter ce commerce local à travers leur marketplace.

La délicate bataille de la transition énergétique

En vue de la COP-26 qui doit avoir lieu au mois de novembre prochain à Glasgow, le Président américain, Joe Biden, a organisé, le jeudi 22 avril dernier, un sommet réunissant les dirigeants des principales économies mondiales. Ce sommet vise à souligner le retour à part entière des Etats-Unis dans les Accords de Paris et la volonté de ce pays de participer activement à la décarbonation des activités humaines. Les Etats signataires des accords de Paris ont pris l'engagement de limiter la hausse de la température à 1,5 degré avec une neutralité mondiale d'ici la fin du siècle, sachant que les pays riches doivent l'atteindre d'ici 2050.

Dans cette bataille, l'implication des Etats-Unis est jugée indispensable du fait du rôle de ce pays au sein du concert des nations et de son empreinte environnementale élevée. Avec 4 % de la population mondiale, les Etats-Unis contribuent à près de 15 % des émissions mondiales, plaçant le pays à la deuxième place des plus importants émetteurs



de gaz à effet de serre au monde derrière la Chine. Washington entend réduire de 50 % les émissions américaines en 2030, comparé à celles de 2005. Pour l'Accord de Paris en 2015, l'administration Obama s'était alors engagée à réduire les émissions américaines de 26 à 28 % à l'horizon 2025. En 2018, les émissions avaient diminué de 10,2 % comparées à 2005. Joe Biden s'est engagé pendant la campagne présidentielle à atteindre la neutralité carbone en 2050 et à décarboner totalement la production d'électricité d'ici 2035. L'Union européenne a annoncé son intention de réduire ses émissions de 55 % d'ici à 2030 (comparé à 1990). Le respect de la neutralité carbone en 2050 suppose la suppression de la consommation de charbon, la réduction de 85 % de celle de pétrole et de 55 % de celle de gaz naturel. De 1990 à 2020, sur le plan énergétique, la zone euro a réduit sa consommation de charbon de 60 % et celle de pétrole de 5 %. En revanche, la consommation de gaz a augmenté de 55 %. Sur la même période, la part de l'énergie renouvelable est passée de 1 à 11 % de l'énergie totale produite. Le Premier Ministre japonais, Yoshihide Suga, a relevé l'objectif de son pays avec une réduction des émissions de CO₂ de 46 % d'ici 2030 par rapport à 2013. Initialement, la cible retenue était de 26 %. Il a, par ailleurs, indiqué que son pays essaierait de franchir la barre des 50 %. Le Premier Ministre canadien Justin Trudeau a décidé que la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici dix ans baisserait de 40 à 45 % par rapport à leur niveau de 2005 (l'objectif initial était de 30 %). La Corée du Sud n'a pas fixé de nouveaux objectifs mais a souligné qu'elle ne financerait plus de centrales électriques à charbon à l'étranger. Ces différentes annonces ne suffiront pas à contenir l'augmentation de la température à 1,5 degré mais elles constituent en revanche une inflexion des pratiques gouvernementales des dernières années. Elles traduisent la volonté des pays riches de se battre pour respecter les accords de Paris. La Chine est placée sous pression des pays occidentaux. Pour le moment, le Président de Xi Jinping maintient les objectifs de neutralité carbone en 2060 fixés en 2020, le niveau maximum d'émissions étant prévu en 2030. Il a simplement fait savoir que son pays veut limiter la consommation de charbon dès 2025.

Selon l'édition 2021 du rapport « Fostering Effective Energy Transition », seulement treize pays respecteraient le calendrier de décarbonation de leur économie pour être en conformité avec les Accords de Paris. Les pays d'Europe du Nord sont les mieux placés avec en tête la Suède suivie de la Norvège et du Danemark. Le Royaume-Uni se classe 7^e et la France 9^e parmi les pays les plus avancés en matière de transition énergétique. L'Allemagne figure à la 18^e place. Les Etats-Unis sont bien plus loin en occupant la 24^e place.

Un travail de longue haleine

La crise sanitaire a révélé que la transition énergétique est un exercice complexe et coûteux. En effet, malgré le recul du PIB mondial de plus de 3 %, l'arrêt du transport aérien et la réduction de celui de véhicules terrestres, la réduction des émissions des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale n'a été que 5 % en 2020. Deux à trois milliards de tonnes n'ont pas été émises mais 49 milliards l'ont été. La reprise attendue devrait effacer le gain de 2020. Elle pourrait avoir un effet contreproductif sur l'environnement provoquant une accélération des programmes de construction et de la consommation de biens en provenance de Chine.

La neutralité carbone à l'échelle planétaire est un enjeu qui apparaît impossible à atteindre pour de nombreux experts. Chaque année, les activités humaines rejettent 51 milliards de tonnes de gaz à effet de serre. Près d'un cinquième de ces émissions seront



encore présentes dans 10 000 ans. Jusqu'au XVIII^e siècle, le cycle du carbone était un peu près à l'équilibre, les émissions étaient absorbées par la flore et les océans. Si les Etats limitaient leurs actions à une simple réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, la température continuerait à augmenter et pourrait dépasser l'objectif des 1,5/2 degrés affichés en 2015 à Paris. Compte tenu de l'évolution des émissions, d'ici 2050, la hausse devrait, selon les experts du GIEC, se situer entre 1,5 et 3 et entre 4 et 8 d'ici la fin du siècle, augmentation pouvant provoquer des enchainements environnementaux importants et difficilement évaluables. Depuis 1780, la température moyenne de la terre n'a augmenté que d'un degré. Une progression de plus de quatre degrés apparaît de ce fait difficile à modéliser de manière certaine. L'augmentation de la température ne sera pas uniforme. Elle sera plus importante au niveau des pôles entraînant la fonte des glaces, ce qui accélèrera le processus de réchauffement.

Le réchauffement est accusé de favoriser les tempêtes, l'assèchement de sols, les incendies de forêts, l'élévation du niveau des mers. Aux Etats-Unis, la fréquence des incendies a été multiplié par deux depuis 1970 malgré une surveillance accrue des massifs forestiers. La montée des eaux pourrait atteindre un mètre d'ici à 2100 mettant en danger de nombreuses grandes villes et des territoires fortement peuplés comme au Bangladesh. Ce pays pourrait perdre de 20 à 30 % de sa superficie. Les surfaces agricoles pourraient diminuer de près de 16 %. Si dans certaines régions le réchauffement pourrait améliorer les rendements agricoles (Russie par exemple), dans un très grand nombre de pays, l'effet sera inverse. En Europe du Sud, une baisse de 50 % de la production de céréales pourrait survenir. En Afrique subsaharienne comme en Chine, des millions d'hectares pourraient devenir incultivables. L'augmentation de la température a des conséquences exponentielles en raison des effets cumulatifs. Le changement climatique devrait aboutir à une augmentation de la mortalité selon Bill Gates, comparable à l'épidémie de covid-19.

Des besoins énergétiques croissants

La croissance économique repose sur la production et la consommation de l'énergie. Pour fabriquer (des maisons aux biens de consommation courant), pour se déplacer, pour se chauffer, pour communiquer, il faut de l'énergie. Toute la vie humaine tourne autour de cette notion. Un pays riche est celui où l'énergie est abondante et peu coûteuse. Avec la convergence des économies, Les besoins en énergie de la planète sont amenés à augmenter avec le passage de la population de 7,5 à 10 milliards d'habitants d'ici la fin du siècle. Au niveau mondial, plus d'un milliard de personnes dont la moitié vivent en Afrique n'ont pas accès à des sources d'énergie stables comme de l'électricité.

Actuellement 40 % des émissions de CO2 proviennent de 16 % des pays les plus riches. Le mode de vie des pays émergents et en développement convergent sur celui des pays avancés. La demande en énergie devrait augmenter de plus de 50 % d'ici 30 ans. La seule solution est de décarboner mais non pas espérer réduire réellement la production d'énergie. Pour la seule électricité, la demande devrait être multipliée par trois. L'électrification du parc automobile accélèrera cette progression.

Le système énergétique mondial, plus de 5000 milliards de dollars par an, devrait connaître une expansion importante d'ici la fin du siècle même si son efficacité sera accrue. En 2019, 15 milliards de litres de pétrole sont consommés par jour. Ce produit coûte peu cher à produire et est relativement facile à transporter sur longue distance. Un



litre de pétrole revient hors taxe à moins de 0,3 dollar quand un litre de soda coûte plus de deux fois plus.

La première source d'émission de gaz à effets de serre est la construction et la fabrication d'objets (31 %). Arrivent après la production d'électricité (27 %), la production agricole (26 %), les transports (16 %) et le chauffage (7 %). Les domaines les plus énergivores sont la construction (la fabrication du ciment en premier lieu), les déplacements, le chauffage (y compris la climatisation) et l'alimentation. Au cours des quarante prochaines années, chaque mois, l'équivalent de New York sera construit. D'ici 2060, le parc immobilier devrait doubler. Le parc d'automobiles mondial devrait passer de 1 à 3 milliards d'ici 2050. Les voitures sont responsables de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports. Le ciment, le béton et l'acier sont responsables du tiers de toutes les émissions. Les Etats-Unis produisent 96 millions de tonnes de ciment par an. La Chine de son côté a utilisé autant de béton de 2000 à 2016 que les Etats-Unis durant tout le XXe siècle. Les matériaux de construction nécessitent pour leur fabrication de l'énergie en très grande quantité. En l'état actuel, les procédés permettant de décarboner leur production n'existent pas ou sont très coûteux. L'élevage est responsable de l'émission de méthane qui a un pouvoir de réchauffement 265 fois supérieur à celui du CO₂. L'augmentation de la consommation de viande à l'échelle mondiale pose donc un véritable problème écologique. De 1957 à 2017, elle est passée, selon la FAO, de 67 à 323 millions de tonnes en 2017. Elle devrait augmenter de plus de 15 % par an d'ici 2030, 75 % de cette progression étant imputable aux pays émergents. La montée en puissance des classes moyennes au sein de ces pays et la poursuite de l'augmentation de la population portent cette consommation. Compte tenu de l'écart de prix entre la production d'électricité à partir du charbon et celle issues des énergies renouvelables, les pays pauvres n'ont guère d'autres choix actuellement d'opter pour la première solution avec comme risque de provoquer un réel emballement climatique.

La question sensible du changement de mix énergétique

Jusqu'à maintenant, les substitutions d'énergie ont toujours été très lente en raison des modifications d'infrastructures qu'elles imposent. Le pétrole a commencé à être réellement exploité en 1860. En 1910, il représente 10 % de l'énergie consommée. Ce taux atteint 25 % à la veille de la Seconde Guerre mondiale. En 1900, le gaz naturel assurait 1 % des besoins énergétiques de la planète. En 1970, ce taux 20 %. Le nucléaire a connu une progression plus rapide mais stagne depuis une vingtaine d'années. Les substitutions se sont toujours réalisées au profit d'énergie plus abondantes, moins chères, plus faciles à transporter et plus puissantes. Les énergies fossiles ont une capacité à produire de l'énergie pour un coût faible et en nécessitant peu de surfaces. La densité énergétique des combustibles fossiles est 500 fois plus élevée que celle du solaire. Selon Bill Gates, le coût des énergies non émettrices de CO₂ est au minimum deux fois plus élevé que celui des énergies fossiles.

Au niveau mondial, selon le Statistical Review of World Energy, les combustibles fossiles assurent les deux tiers de la production d'énergie électrique. Le seul charbon est à l'origine de 36 % de la production d'électricité. L'hydroélectricité représente 16 %, le nucléaire 11 % et les énergies renouvelables 10 %. En cent ans, le prix de l'électricité a été divisé par 200. Au sein des pays avancés, les dépenses d'électricité pèsent moins de 5 % du PIB ce qui est faible au regard de son rôle dans l'économie. De 2000 à 2018, la Chine a triplé sa production d'électricité à partir du charbon. Une décarbonation de l'électricité suppose la réalisation de nouvelles centrales électriques et l'adaptation des



réseaux de distribution. Le surcoût est évalué à 20 % par kilowattheure vendu pour les pays pouvant compter sur d'importantes sources d'énergies renouvelables (hydroélectricité, solaire, éolien) et pouvant basculer une partie de leur production sur le nucléaire. A défaut, l'augmentation du prix peut dépasser 50 %. L'amélioration du rendement des énergies renouvelables constitue un défi. Un panneau solaire convertit en électricité au mieux 33 % l'énergie reçue par le solaire et leur prix a été divisé par dix entre 2010 et 2020.

Le problème intrinsèque des énergies renouvelables est leur intermittence qui oblige à la création de centrales de substitution ou à l'acquisition de batteries coûteuses. Le taux d'utilisation réelle des panneaux solaires ou des éoliennes varie selon leur lieu d'implantation entre 20 et 40 % quand une centrale nucléaire fonctionne 90 % du temps. Compte du prix des batteries et de leur durée de vie, le stockage de l'électricité coûte deux fois celui de sa production. Des recherches sont en cours pour diviser par deux ou trois le prix des batteries et améliorer leur efficacité.

L'énergie nucléaire stagne depuis l'accident de Fukushima stagne au sein de la production énergétique. Le durcissement des normes de sécurité et la prise en compte des coûts de démantèlement des anciennes centrales ainsi que le problème récurrent des déchets ont entravé le développement de cette énergie. Les difficultés rencontrées par la France pour la construction des centrales de 3^e génération, les EPR, incitent certains acteurs de cette filière à privilégier des unités de plus petite taille. Les Etats-Unis comme la Russie se sont engagés dans cette voie. Les centrales nucléaires ont l'avantage de pas générer de gaz à effet de serre et sa construction nécessite par unité d'électricité moins de matériaux comme le ciment, le verre, l'acier ou le verre que les autres sources de production. En moyenne, les pertes humaines provoquées par les centrales nucléaires sont bien plus faibles que celles des autres types de centrale. Le nombre de morts par Twh est de 24,6 pour le charbon, 18,4 pour le pétrole, 4,6 pour la biomasse, 2,8 pour le gaz et 0,07 pour le nucléaire. Le nombre de morts réduit pour cette dernière source d'énergie est imputable à la grande capacité de production des installations et aux mesures de sécurité drastique qui les entourent. Des études sont en cours pour construire des centrales créant moins de déchets radioactifs et moins coûteuses. Par ailleurs, les recherches sur la fusion nucléaire qui dispose d'un potentiel de production important sans générer peu de déchets radioactifs se poursuivent en particulier dans le cadre du projet ITER à Cadarache.

Le stockage de l'énergie est un véritable problème qui a nui pendant des années aux moteurs électriques. Son concurrent thermique avait l'avantage de pouvoir compter sur le fort pouvoir énergétique de l'essence ou du gas-oil qui peuvent être facilement transportés et stockés. Les batteries sont chères, lourdes, lentes à recharger et limitées en capacité de stockage. Elles sont, en outre polluantes à fabriquer et difficiles à recycler. L'espoir des chercheurs est de multiplier les capacités de stockage par trois ou quatre dans les prochaines années.

Le stockage des énergies renouvelables peut prendre la forme de pompage hydraulique permettant de remonter l'eau provenant des barrages. Dans les faits, ce pompage permet d'alimenter un pays comme les Etats-Unis pendant une heure par an. La réalisation de nouveaux barrages rencontre l'hostilité croissante des populations. Le stockage thermique est une autre solution de mise en réserve de l'énergie. Des recherches sont menées pour stocker de la chaleur dans du sel fondu.



La captation du CO₂ afin d'en réduire la présence dans l'atmosphère est une autre solution. Elle peut consister à son stockage au moment de son émission ou à sa captation après émission. L'enfouissement de ce gaz dans des galeries étanches pose des problèmes identiques à ceux des déchets radioactifs. Pour limiter ce désagrément, certains étudient la possibilité de valoriser le CO₂. Les coûts de captage dépassent actuellement 200 dollars la tonne. Le coût global de captation serait de plus de 10 000 milliards de dollars sous réserve de pouvoir généraliser des techniques qui sont encore expérimentales. Leur large diffusion aboutirait à une réduction sensible du cout mais qui resterait néanmoins élevé. Pour le moment, les techniques de captation de masse ne sont pas encore opérantes. Il n'en demeure pas moins que comparé au coût de la tonne de CO₂ émise sur l'économie, entre 2000 et 4000 dollars, le stockage du CO₂ est promis à un bel avenir. Cette captation n'est actuellement possible qu'avec le CO₂ ; en revanche, les autres gaz à effet de serre n'ont pas réussi à être emprisonnés.

L'hydrogène vert est aujourd'hui une voie qui fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics. L'hydrogène offre l'avantage de permettre une production d'électricité en n'émettant que de l'eau. Il a un inconvénient, la production décarbonée d'hydrogène coûte chère. Elle exige de recourir à des matériaux pour l'électrolyse onéreux. Le prix de cette énergie est au moins quatre fois plus élevé que celui de l'essence.

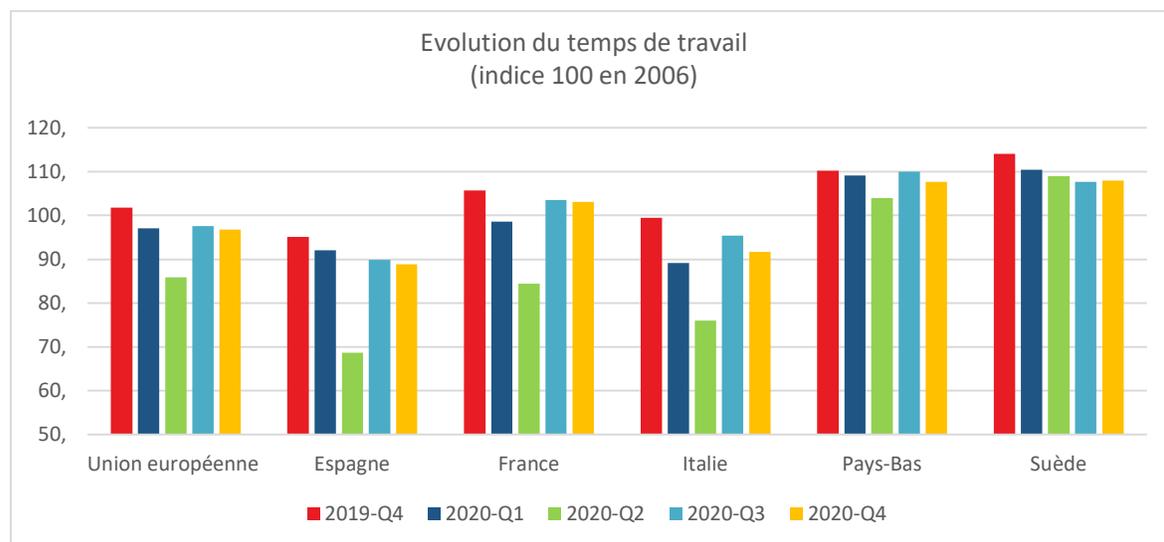
La transition énergétique peut être punitive et signifie un profond nivellement par le bas des économies conduisant à des tensions politiques, sociales et géopolitiques. La limitation des moyens de transports, les surcoûts de construction des bâtiments, les prix croissants de l'énergie pourraient favoriser la réédition de mouvements de révolte tels que la France a connus avec les gilets jaunes. Les pays vertueux seront incités à multiplier des barrières douanières devenues environnementales, ce qui conduira à l'émergence d'un nouveau protectionnisme. Compte tenu des besoins en énergie dans les prochaines décennies, la solution passe par l'innovation, que ce soit au niveau de la production de l'énergie, des matériaux ou de la captation du CO₂. Depuis la fin du XVIII^e siècle, la croissance a été tirée vers le haut par les gains de productivité, par les innovations. Face au défi du réchauffement, cette voie apparaît la seule envisageable.



LE COIN DES GRAPHIQUES

La durée du travail en Europe et la crise sanitaire

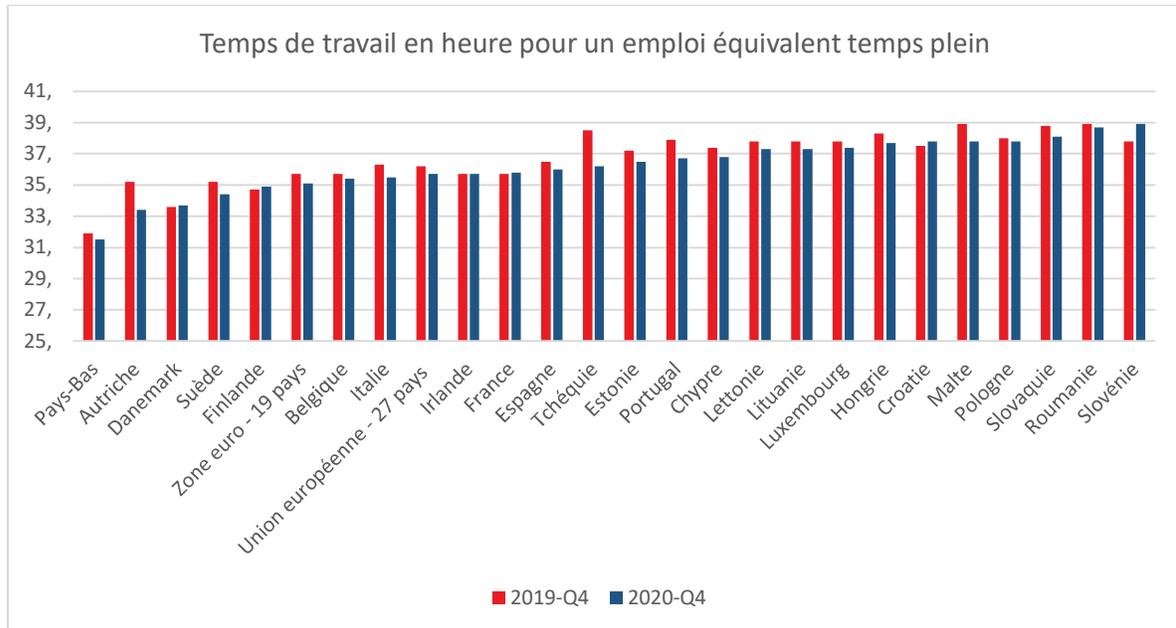
Depuis le premier trimestre 2020, le marché du travail européen est affecté par les mesures prises par les États membres de l'Union pour limiter la propagation du COVID-19. Du quatrième trimestre 2019 au quatrième trimestre décembre 2020, l'indice du total des heures effectives travaillées dans l'emploi principal (calculé en utilisant l'année 2006 comme référence avec un indice de 100 points) a baissé en de 5 points un an passant de 101,8 à 96,8 points d'indice. Au cœur de la première vague, au deuxième trimestre de 2020, l'indice a chuté à 85,9 points d'indice (soit une baisse totale de -15,9 points d'indice) avant de remonter au trimestre suivant.



Cercle de l'Épargne – données Eurostat

La baisse du nombre total d'heures effectivement travaillées dans l'emploi principal a été plus importante pour les femmes que pour les hommes (-6,1 points d'indice pour les femmes, contre -4,3 points d'indice pour les hommes).

Parmi les différents groupes professionnels, les travailleurs des services et des ventes ont connu les baisses les plus importantes du nombre d'heures de travail au cours des quatre trimestres de 2020 (par rapport au même trimestre en 2019). Plus précisément, au niveau de l'Union, la durée du travail des travailleurs de ce groupe professionnel a baissé de -8,5 % au premier trimestre 2020 (par rapport au même trimestre de 2019), -28,7 % au deuxième trimestre, -7,7 % et -16,2 % aux troisième et quatrième trimestres



Cercle de l'Épargne – Eurostat

Au niveau des pays, tous les États membres de l'Union ont connu une baisse du nombre d'heures de travail des agents des services et des ventes au cours du quatre trimestre 2020 par rapport au même trimestre de l'année précédente. Les seules exceptions étaient le Luxembourg et la Roumanie, où une augmentation a été signalée au premier trimestre 2020 (+ 7,8 % et + 2,1 % respectivement), ainsi que Danemark et l'Estonie, qui ont enregistré des augmentations de + 0,5 % et + 1,5 % respectivement au troisième trimestre. Le temps de travail est resté relativement stable en France à 35,8 heures par semaine.



LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE

Dimanche 18 avril

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre le résultat de l'**indice du prix des maisons** d'avril.

Dimanche 25 avril

Au **Japon**, l'**indice des prix des services aux entreprises** de mars sera connu.

Lundi 26 avril

Au **Japon**, l'**indice coïncident** et l'**indice économique avancé** de février seront publiés.

Aux **États-Unis**, l'**indice manufacturier** d'avril devrait être publié par la Fed de Dallas.

En **Allemagne**, les **indices IFO – climat des affaires, estimation courante et perspectives** d'avril devraient être communiqués.

En **Espagne**, l'**enquête chômage** au premier trimestre 2021 devrait être publiée.

Mardi 27 avril

En **France**, l'INSEE publiera les chiffres des **demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi** au premier trimestre 2021.

Aux **États-Unis**, le **PIB** et l'**indice brut des prix d'achats national** au premier trimestre 2021 devraient être publiés. Sont également attendus la communication de la **confiance des consommateurs** en avril, l'**indice des prix des maisons S&P-Case-Shiller** de février, l'**indice manufacturier** d'avril de la **Fed de Richmond**.

Au **Royaume-Uni**, l'**indice BRC des prix des magasins** de mars devrait être communiqué.

Au **Japon**, La Banque centrale se réunit. Une **décision sur les taux** est attendue ainsi que la **publication d'un rapport les perspectives économiques** du pays.

Mercredi 28 avril

En **France**, il faudra suivre les résultats de l'**enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages** d'avril réalisée par l'INSEE.

En **Allemagne**, l'enquête GFK d'avril sur la **confiance des consommateurs** devrait paraître.

Aux **États-Unis**, les résultats des **commandes de biens durables**, les **stocks de gros** en mars seront publiés. La **FED** devrait par ailleurs se réunir et prendre une **décision sur les taux**.



Jeudi 29 avril

En **France**, l'INSEE publiera une première estimation des **comptes nationaux trimestriels** du premier trimestre 2021. Son par ailleurs attendus, pour le mois de mars, la publication des **indices de prix de production et d'importation de l'industrie**, les **dépenses de consommation des ménages en biens**, ainsi que les données relatives à la **construction de logements et de locaux**. L'INSEE communiquera également les résultats provisoires de l'**indice des prix à la consommation** d'avril.

La **BCE**, lance une nouvelle publication, le **Bulletin Économique**, qui remplace le Bulletin Mensuel de la BCE. La **commission européenne** publiera, pour le mois d'avril, l'**indicateur du climat économique**, celui sur la **confiance des consommateurs** et le **sentiment des services**.

La publication par Eurostat des **comptes trimestriels des ménages**, en **zone euro et dans l'Union Européenne** au quatrième trimestre 2020 est également attendue.

En **Allemagne**, les résultats du **chômage** en avril devraient être publiés.

En **Espagne**, l'**IPC** et l'**IPCH** d'avril devraient être communiqués par l'institut national de la statistique.

En **Italie**, il faudra suivre l'évolution de l'**indice des prix à la production** en mars.

Au **Royaume-Uni**, l'**indice des prix des maisons Nationwide s.a.** d'avril devrait être publié.

Aux **États-Unis**, les indicateurs relatifs aux **promesses de ventes de maisons** en mars et les **dépenses personnelles de consommation - Indice des prix** au premier trimestre 2021 seront publiés. Il faudra par ailleurs suivre les résultats des **inscriptions au chômage moyenne et l'i Inscription aux allocations chômage sur 4 semaines** au 23 avril ainsi que les données de l'EIA relatives aux **variations des stocks de gaz naturel**.

Au **Japon**, il faudra suivre les résultats des **misés en chantier** et de la **production industrielle** en mars.

Vendredi 30 avril

En **Europe**, Eurostat publiera pour les deux zones, les résultats du **chômage** en mars et une **estimation rapide préliminaire PIB** au premier trimestre 2021. Une estimation rapide de l'**inflation** attendue en **zone euro** et dans les **pays membres** devrait également être communiquée.

En **Allemagne**, les autorités devraient communiquer, pour le mois de mars, les résultats des **ventes aux détail** et l'**indice des prix à l'importation**.

L'**Italie** devrait communiquer le résultat de son **PIB** au premier trimestre 2021, les chiffres du **chômage** en février ainsi que les résultats des **indices des prix à l'importation** en avril.



L'Allemagne et l'Italie communiqueront, pour leur nation, les résultats de l'**IPC et l'IPCH** en avril.

Une estimation du **PIB espagnol** au premier trimestre devrait être diffusée ainsi que les résultats des **ventes au détail** en mars.

Aux **États-Unis**, seront communiqués, pour le mois de mars, les résultats des **dépenses personnelles de consommation - Indice des prix**, les **revenus personnels**, et les **dépenses personnes personnelles**. La publication de l'**indice du coût de l'emploi** au premier trimestre 2021 ainsi que celle de l'**indice des Directeurs d'achat (PMI) de Chicago** et de l'**indice de confiance des consommateurs Reuters/Michigan** d'avril sont également attendues.

Au **Japon**, le résultat des **commandes de constructions** en mars, l'**indice de confiance des consommateurs** d'avril devraient être publiés.

En **Chine**, la publication du **PMI non manufacturier** et du **NBS – PMI manufacturier** d'avril est annoncée.



LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
PIB <i>Mds d'euros 2020</i>	2 261	3 341	1 634	1 098	11 216
PIB par tête en 2020 <i>En euros</i>	33 437	40 173	27 084	23 281	32 678
Croissance du PIB <i>En% - 2020</i>	-8,3	-5	-8,9	-11	-6,8
<i>4^e trimestre 2020</i>	-1,3	0,1	-2,0	0,4	-0,7
Inflation <i>En % - mars 2021</i>	1,4	2,0	1,6	1,1	1,3
Taux de chômage <i>En % - février 2021</i>	8,0	4,5	10,2	16,1	8,3
Durée annuelle du Travail (2019)	1512	1386	1714	1687	-
Âge légal de départ à la retraite (2019)	62	65	67	65	-
Dépenses publiques <i>En % du PIB 2020</i>	62,1	51,1	57,3	52,3	54,1
Solde public <i>En % du PIB 2020</i>	-9,2	-4,2	-9,5	-11,0	-7,2
Dettes publiques <i>En % du PIB 2020</i>	115,7	69,8	155,8	120,0	98,0
Balance des paiements courants <i>En % du PIB – janvier 2021</i>	-2,2	7,1	3,6	0,7	2,2
Échanges de biens <i>En % du PIB – janvier 2021</i>	-2,2	5,3	3,9	-1,2	2,1
Parts de marché à l'exportation <i>En % 2020</i>	2,8	8,3	2,9	1,8	26,6
Variation depuis 1999 <i>en %</i>	-52,1	-17,2	-37,3	-13,2	-23,0

Cercle de l'Épargne - sources : Eurostat - Insee



La Lettre Économique est une publication de Lorello Eco Data

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

28 bis, rue du Cardinal Lemoine • 75005 Paris
Domaine de Lorello - 20166 Porticcio
Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un abonné** : 1000 euros hors taxes (1200 euros TTC) les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros hors taxes (1800 euros TTC) les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA
Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom -----

Prénom -----

Fonction : -----

Organisme : -----

Adresse : -----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----

E-mail :-----